

Mère Marie de la Croix Odiot et la fusion des deux observances de l'ordre de Prémontré en France à la fin du XIX^{ème} siècle: || histoire d'un rôle inédit

En étudiant la vie de Mère Marie de la Croix Odiot (1840-1905), fondatrice des norbertines de Bonlieu¹, j'ai pu constater, archives en main, quel rôle important cette prieure française a pu jouer dans l'Ordre à partir des années 1880, eu égard à sa personnalité et aux nombreux liens qu'elle a su entretenir avec diverses personnalités de l'Ordre. Il se trouve également que dans la famille prémontrée de France, Mère Marie de la Croix occupe une position très particulière du fait de son histoire personnelle.

En effet, ses débuts ont été patronnés par le P. Edmond Boulbon, restaurateur de Frigolet. Or, quoique lui ayant faussé compagnie assez vite, par incompatibilité d'humeur, elle a gardé des liens avec la branche des Prémontrés de Frigolet, dits «de la Primitive Observance», qui demeurera toute sa vie sa branche «native». D'autre part, son passage en 1873 dans la commune observance de l'Ordre, par le rattachement à Tongerlo, lui crée des liens naturels avec les autres prémontrés français, de Mondaye et Balarin, également dans la commune observance. C'est une sorte de position-frontière. Tout en s'affiliant à la circarie de Brabant, elle a d'ailleurs su garder pour son propre monastère ce qui l'intéressait de la «Primitive Observance» (en fait, principalement, l'abstinence perpétuelle): elle est donc en communion d'esprit avec l'intuition fondatrice de Frigolet mais en communion de cœur et de droit avec les prémontrés du Brabant et du reste de l'Ordre. Cette position-limite de Bonlieu va servir, comme j'essayerai de le montrer dans cet article, de terrain diplomatique pour la fusion des deux observances concurrentes de l'Ordre en France, opérée en 1898.

Je voudrais donc présenter ici un dossier inédit, dont les pièces dormaient jusqu'ici dans les archives de Bonlieu, et qui jette un jour nouveau sur la physionomie de l'Ordre en France à la fin du XIX^{ème} siècle².

¹ Je me permets de renvoyer à mon ouvrage: *Marie Odiot de la Paillonne*, Coll. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, n°112, Turnhout, Brépols, 2001, 386 pages.

² La question que j'aborde ici n'a jamais été traitée en détail et le détail n'aurait pas été possible, de toutes façons, vu que les Archives de Bonlieu demeureraient jusqu'à ce jour inex-

La vie prémontrée française en évolution

Il est nécessaire de reprendre brièvement les événements un peu en amont. La restauration de l'Ordre après la Révolution française s'est faite en France, comme l'on sait, de deux manières totalement divergentes. Tandis que les Belges de Grimbergen refondaient Mondaye, en 1858, dans la Commune Observance — celle des *Statuts* de 1630, observés dans le Brabant comme ailleurs dans l'Ordre en Europe — l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet, en Provence, voyait, quant à elle, une restauration «prémontrée» faite par un trappiste, en quête des observances «primitives» — celles des premiers statuts de l'histoire de l'Ordre, fondé au XII^e siècle. Avec plus de générosité que de science historique ou de sens de la tradition prémontrée, le P. Edmond Boulbon donnait en fait à Frigolet les usages qu'il avait appris à la Trappe — notamment l'abstinence et le silence perpétuels — et faisait bénir sa fondation en 1856 par Pie IX. Dix ans après, en 1868, Frigolet devenait *domus princeps* d'une «congrégation de la Primitive Observance de Prémontré»³.

exploitées. Cf. D.-M. DAUZET, «Catalogue raisonné des archives du monastère des Norbertines de Bonlieu (Drôme, France)», dans: *Anal. Praem.* 77, 2001, p. 230-266. Mon but n'est donc pas de raconter comment la «fusion» proprement dite s'est opérée entre 1896 et 1898, car la chose a été traitée ailleurs par d'autres — je n'en dirai qu'un mot en conclusion —, mais de montrer quel rôle «préparatoire» Mère Marie de la Croix a joué dans l'affaire. Pour la «fusion», elle-même, B. ARDURA a donné une communication intéressante en 1984 au Colloque «*Création et Tradition à Saint-Michel de Frigolet*», intitulée: «La réunion de la Primitive Observance à l'Ordre de Prémontré» (*Actes* souvent cités, p. 85-92). Le titre de ce bref exposé est d'ailleurs impropre: la «Primitive Observance», *stricto sensu*, ne s'est jamais unie à l'Ordre, car elle avait disparu, lors de l'intégration de Frigolet dans l'Ordre, depuis quinze ans, comme on va le voir. Le P. Ardura y présente quelques pièces importantes du dossier, notamment des extraits des lettres des religieux de Frigolet consultés par l'archevêque d'Aix en 1896. En 1984, le P. Ardura a repris la question dans un article des *Analecta Praemonstratensia* (tome 60, p. 85-115) en publiant intégralement le récit du voyage du P. Denis Bonnefoy au chapitre général de Schlägl en 1896: l'article est publié cette fois sous le titre, rigoureusement exact, de: «Au centre de la fusion entre la Congrégation de France et l'Ordre de Prémontré». Je reviendrai sur ce récit du P. Denis dans cet article. Dans sa présentation du texte, le P. Ardura dit: *Entre 1893 et 1896, date du document que nous nous proposons de publier, il semble que rien d'officiel ne se soit passé. Il faut attendre 1896 (...) pour voir réapparaître au grand jour l'idée de fusion entre tous les fils de saint Norbert, idée présentée explicitement comme venant du souverain pontife lui-même* (p. 90). L'exploitation des archives de Bonlieu montre plus précisément que les démarches officielles ont été multipliées, à la fin de 1893 à Rome (l'idée du souverain pontife y ressort clairement), puis non officiellement entre 1894 et 1896. Cf. B. ARDURA, «L'Union de la Congrégation des Prémontrés de France à l'Ordre de Prémontré en 1898», dans: *Anal. Praem.* 75, 1999, p. 100-127.

³ Le temps des «fondations» de cette «congrégation» un peu anticipée, est postérieur: Notre-Dame d'Afrique en 1868, Bonlieu en 1870, Conques en 1873, une tentative pour aller à Jérusalem en 1876, Saint-Jean de Côte en 1877.

Entre les deux restaurations, les liens étaient ténus: chacun sachant l'existence de l'autre, mais sans démonstration d'amitié ni d'aucune aide. Le P. Edmond, malgré un voyage de courtoisie dans les abbayes du Brabant, n'était pas *persona grata* chez les prémontrés belges: on lui reprochait à la fois son manque de connaissance des traditions de l'Ordre et son attitude de donneur de leçons. Aucun rapprochement n'aurait pu s'opérer, sans doute, du vivant du fondateur de Frigolet.

Aussi la mort du P. Edmond commence-t-elle à changer les données du problème. Dans une abbaye désertée par les religieux, expulsés *manu militari* en novembre 1880⁴, le P. Edmond meurt solitaire en 1883. Depuis 1881, il n'est plus supérieur général⁵, et l'année suivante, Rome lui donne un successeur, le P. Paulin Boniface⁶.

Or le Père Paulin doit faire face à une situation nouvelle. Le monastère «clôt» des années 1860-1870 a vécu. Le décret d'expulsion a signé en quelque sorte la fin de l'observance rigoureuse régulière. Dans le «sauve-qui-peut» général, les Pères de Frigolet ont trouvé refuge dans des paroisses de Provence ou en Angleterre⁷, dès 1882, ou encore en Belgique

⁴ Voir J. Boisson, «Les expulsions de 1880» dans B. ARDURA, *Création et tradition à Saint-Michel de Frigolet*, Frigolet, 1984, p. 70-74. Voir aussi R. P. LECANUET, *L'Eglise de France sous la Troisième République*, tome 2, *Les premières années du pontificat de Léon XIII, 1878-1894*, Paris 1919, p. 85, sur l'exécution des décrets et les différentes manœuvres policières ou militaires contre les religieux, notamment de Frigolet.

⁵ Il a été déchargé par un décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers du 11 avril 1881.

⁶ Le départ en 1893 du P. Paulin, second abbé de Frigolet, dans des circonstances dramatiques (une affaire de mœurs compliquée par le fait que le prélat, propriétaire civil de l'abbaye, prétendait ne pas démissionner), a fait planer, par contre-coup, bien du mystère sur l'abbatiate (1883-1893) de celui qui succéda à Edmond Boulbon. Choisi par le P. Edmond comme supérieur de la fondation de Saint-Jean de Côte (1877-1880), le tout jeune P. Paulin fut recommandé par le P. Thomas d'Aquin de Boissy en 1881 au P. Edmond fatigué, pour l'aider dans sa tâche. Rome le nomma le 11/4/1881 supérieur général de la Congrégation de la Primitive Observance, puis abbé de Frigolet en 1883, à la mort du P. Edmond. C'était l'époque terrible des expulsions: la communauté était dispersée, le P. Paulin célébra les obsèques du fondateur dans une abbatale déserte. En 1884, la communauté commença à revenir dans ses murs et le nouveau supérieur tenta de rajeunir le cadre juridique de la fondation du P. Edmond, non sans opposition de la part des «anciens» de la maison. Le P. Paulin Boniface ouvrit les maisons de Farnborough et de L'Etoile en 1887. Esprit certainement talentueux et cultivé, il est l'auteur, entre autres, d'une *Histoire de Saint-Jean de Côte de la fondation (1080) jusqu'à nos jours* (Avignon, Séguin frères, 1880, 240 p.) et d'un *Catéchisme de l'Ordre de Prémontré* (Tours, Mame, 1889, 331 p.) précieuses pour connaître les vues du XIX^e siècle sur l'ordre de Prémontré.

⁷ Cinq prémontrés de Frigolet, conduits par le fr. Louis de Gonzague Daras, s'installèrent en février 1882, dans le Sussex, sur une propriété offerte par le très riche et catholique duc de Norfolk. La première pierre du Prieuré *Our Lady of England* de Storrington fut posée en 1887. La petite communauté desservit des postes «missionnaires» (de courte

et en Espagne. Le regroupement ne se fera que petit à petit. En 1893 encore, le supérieur de Frigolet visite à l'extérieur des frères sécularisés, qui n'ont plus envie de rentrer.

Dans ces circonstances dramatiques, sitôt la mort du P. Edmond Boulbon, le nouvel abbé, le P. Paulin, propose au chapitre extraordinaire, tenu en octobre 1883, de soumettre à la Congrégation des Evêques et Réguliers les Statuts de la Primitive Observance, après plus de vingt ans d'usage⁸. La présentation du problème est la suivante, dans la bouche du supérieur :

Le Révérendissime expose ensuite le but du chapitre extraordinaire, à savoir : d'examiner si, vu les circonstances présentes, il ne serait pas nécessaire, ou tout au moins très opportun de soumettre à la confirmation du saint Siègre la nomenclature des articles constitutifs de notre primitive Observance de Prémontré, afin de donner à cette base fondamentale de notre congrégation la fixité et la notoriété dont nous avons si longtemps senti le besoin, surtout dans nos rapports avec les ordinaires des diocèses où nos maisons sont ou seront ensuite établies.

Les frères prennent alors connaissance du dossier — un travail préparé par une commission auparavant — qu'on veut envoyer à Rome : une collection des bulles pontificales d'approbation et de confirmation données depuis l'origine de l'Ordre de Prémontré ! Notons seulement que parmi les articles proposés à l'examen du Saint-Siège, figurent en bonne place : les matines à minuit et l'abstinence perpétuelle, et le jeûne de l'Exaltation de la Croix à Pâques.

Il faut se demander, à la lecture du procès-verbal de ce chapitre, ce que le P. Paulin a prétendu faire exactement. L'on voit bien pourquoi une sanction romaine officielle faciliterait la stabilité ou l'expansion de la congrégation : le temps n'est plus des enthousiasmes de Pie IX et de l'amitié de l'archevêque Chalandon (les Prémontrés de Frigolet en ont fait l'expé-

durée et souvent éloignés) à Bedworth et Withorn notamment, et participa à la fondation de Farnborough. En 1904 (sous le priorat du fr. Xavier de Fourvière) on rebâtit la maison actuelle. Jusqu'en 1935 (décès du dernier prémontré français, fr. Evermode Riot) le prieuré resta sous l'influence française de Frigolet. En 1954, le prieuré passa sous la juridiction de l'abbaye de Tongerlo. Voir P. CASSIDY, «La fondation du prieuré de N. D. d'Angleterre à Storrington», dans B. ARDURA, *Création et tradition à Saint-Michel de Frigolet*, Frigolet, 1984, p. 90.

⁸ Le procès-verbal de ce «chapitre extraordinaire» est conservé dans les Archives de Frigolet (Carton «Primitive Observance»). Le chapitre dure deux jours (quatre séances de demi-journées), les 29 et 30 octobre. Il réunit le P. Paulin, abbé, le P. Thomas d'Aquin, prieur de Conques, le P. Philippe, prieur de Frigolet, le P. Romain, ancien prieur, et les PP. Hermann et Adrien. On peut se demander où sont les autres. Pourquoi n'a-t-on pas convoqué les autres pères anciens, ou le P. Alexis Maget (1830-1891) qui sera bientôt prieur du P. Paulin ? Il me semble qu'on a eu vite fait ce «congrès» de 1883.

rience avec Mgr Forcade, moins «facile» que son prédécesseur). Mais le P. Paulin croit-il réellement que les observances «primitives» — c'est à dire l'austérité affichée d'une règle médiévale — seront acceptées par Rome à titre définitif, à l'heure où l'on encourage les instituts anciens ou modernes à rédiger à frais nouveaux leurs constitutions? Le P. Paulin n'a-t-il pas plutôt saisi cette occasion pour se débarrasser de la «Primitive observance», de l'abstinence perpétuelle et du lever de nuit pour Matines?

Car sitôt parvenus à la congrégations des Evêques et Réguliers, les «articles constitutifs» rédigés par les pères de Frigolet sont refusés, et Rome demande aux capitulants de préparer des constitutions nouvelles. Le travail est mené à bien entre 1883 et 1886. Un nouveau «Congrès» est tenu à Frigolet l'été 1886 pour faire approuver aux pères capitulants la rédaction de nouveaux statuts, dans lesquels on a tenu compte des observations (*animadversiones*) de Rome. Cette mouture finale est adoptée non sans quelques peines. Pendant six jours (du 25 au 30 août), onze longues séances sont consacrées à la lecture du texte, chapitre après chapitre. La lecture du procès-verbal⁹ montre que la plupart des chapitres sont adoptés à l'unanimité des capitulants¹⁰, mais les séances du 26 août sur le jeûne et l'abstinence — le point sensible — sont difficiles, car les votes se partagent presque également, et les textes sont adoptés à 11 voix contre 9, ou 12 voix contre 7.

A la fin de ce «congrès», ce qui pouvait rester de «primitif» dans les nouvelles constitutions paraît tellement mince ou caché que les capitulants — probablement sur proposition du P. Paulin, qui a prévu la chose — adoptent un changement de nom, apparemment banal mais bien significatif: de *Congregatio Primoevae Observantiae*, l'œuvre, devenue méconnaissable, du P. Edmond s'appellera désormais *Congregatio Galliae*¹¹.

⁹ Archives de Saint-Michel de Frigolet, Carton «Primitive Observance», le procès-verbal (11 pages ms.) est rédigé par le P. Philippe, secrétaire du Congrès.

¹⁰ Ou pour être plus exact, *l'unanimité moins une voix* ou *moins deux voix* (c'est le cas, par exemple, dans la première séance du 25 août, des quatre premiers chapitres). Il y a manifestement un opposant farouche (souvent deux), et je suppose, vu ce que nous apprend sa correspondance de 1891 avec le P. Paulin — dont nous parlerons plus loin — qu'il s'agit du P. Thomas d'Aquin, prieur de Conques. Il faut noter que le P. Abbé Paulin avait quatre procurations (les P. Denis et Marcel de Conques, et les P. Justin et Augustin de Storington) — ce qui a dû lui faciliter la tâche, tandis que le P. Thomas n'en a qu'une — le P. Gilbert de Conques.

¹¹ Ce vote du 29 août reçoit la majorité de 12 voix contre deux (le P. Thomas d'Aquin et sa procuration?) et quatre abstentions. Il est assez émouvant de penser que ces quatre abstenus sont probablement les anciens de la congrégation, à qui l'œuvre du P. Edmond apparaît défigurée. L'abstention serait une marque de leur ancienne fidélité.

En vérité, le P. Paulin peut être satisfait, car il semble avoir obtenu ce qu'il cherchait. Dans la froideur policée du procès-verbal, rien ne transparaît des émotions du moment. Cependant, un débat postérieur entre le père abbé Paulin Boniface et le P. Thomas d'Aquin de Boissy permet de comprendre quelle peine a pu causer cet «aggiornamento» de la congrégation aux premiers compagnons du P. Edmond. En 1891, le P. Paulin demande au P. Thomas d'Aquin, pour des raisons officielles de santé, sa démission de prieur de Conques — une charge que celui-ci occupait depuis quinze ans. L'abbé de Frigolet reste courtois avec le P. Thomas, qui est âgé et qui a été son propre maître des novices, mais on sent que le P. Paulin n'est pas fâché de démettre un de ceux qu'il considère comme de la «vieille garde» de la fondation. La correspondance échangée à cette occasion révèle en effet que le froid le plus désagréable s'est installé, depuis 1886, entre le supérieur de Frigolet et le supérieur de Conques: le P. Thomas, «gardien» de l'esprit fondateur, n'a jamais pu accepter les manœuvres du P. Paulin, et ce dernier le sait fort bien¹². L'abbé de Frigolet écrit à son prieur de Conques:

(...) Vous m'avez toujours accusé fort injustement d'avoir demandé à Rome les modifications à nos constitutions qui ont fait l'objet du décret du 13 mars 1886, et sur cette base incertaine, vous avez fait une opposition bien inexplicable à certaines prescriptions de ce décret. Nul, en effet, n'ignore que depuis 1870, vous avez été toujours dans les exceptions, dispensé du jeûne, de l'abstinence, de Matines. Sans doute, vous émettiez le principe qu'il suffit qu'un seul observe la règle, et qu'alors tout est sauvegardé. Ce principe, je l'ai émis moi-même devant le cardinal Ferrieri, alors préfet de la S. C. Permettez-moi de vous le dire, le Cardinal haussa les épaules, se mit à rire et dit: «Alors, l'exception devient la règle et la règle l'exception». Le Saint-Siège n'adopte pas ce principe. La règle doit être pour tous, et l'exception pour le petit nombre (...) ¹³.

La défense du P. Paulin est logique: il a (soit de son chef soit en obéissant à Rome, peu importe) commué l'observance irréaliste des rêveurs médiévistes du début de la fondation en une observance réaliste, applicable à tous. Le P. Thomas d'Aquin serait d'ailleurs mal venu de se poser en défenseur acharné — pour les autres! — de règles austères face auxquelles sa santé lui a toujours valu des dispenses. Le P. Paulin fait

¹² Cette correspondance, léguée à Mère Marie de la Croix à la mort du P. Thomas d'Aquin en 1892, comporte sept pièces d'un intérêt exceptionnel (lettres échangées entre juillet et décembre 1891). Archives de Bonlieu, TAq 4.

¹³ TAq 4, lettre du P. Paulin Boniface au P. Thomas d'Aquin de Boissy-Dubois, 22 novembre 1891.

mouche, et du reste, le P. Thomas d'Aquin, quoique se posant en vigilant gardien de l'esprit d'origine, n'est peut-être pas loin de partager l'avis de son supérieur¹⁴.

En effet, il échange en 1886, alors que le fameux «congrès d'*aggiornamento*» n'a pas encore tranché définitivement, une intéressante correspondance avec Mère Marie de la Croix, dont voici la position sur cette question. Elle a lu dans les *Annales norbertines* (de Frigolet) de Juillet 1886 les nouveaux articles constitutifs que le P. Paulin s'empresse de publier, avant même la ratification de son conseil, et elle les a trouvés, écrit-elle, au P. Thomas d'Aquin, *bien différents de ceux dont vous m'aviez indiqué le détail il y a 17 ans, au moment de mon entrée dans l'ordre*¹⁵. Elle se confie ainsi :

Permettez-moi, mon Père, de vous ouvrir mon âme sur cette grave question. J'en ai si grand besoin qu'il me semble que vous me le devez un peu. Et d'ailleurs, n'est-ce pas vous qui m'avez conviée à cette oeuvre?¹⁶ (...) N'ai-je pas, sous votre direction, porté ma bonne volonté et celle de mes compagnes au T. R. P. Edmond que vous nous aviez désigné comme le représentant de Dieu et son instrument dans la restauration de la primitive Observance de Prémontré. Je ne suis donc pas une étrangère. Me permettez-vous de rappeler brièvement qu'après avoir été accueillie, j'ai été repoussée, que je ne me suis jamais plainte, que je n'ai même jamais cru que cela fût utile. Cela ne faisait aucune brèche à la primitive Observance, qui restait sauve entre vos mains à Saint-Michel, comme entre les nôtres à Bonlieu. (...)

Je ne sais ce que les lecteurs vulgaires des *Annales norbertines* ont pu penser (...) en lisant l'acte par lequel les religieux [de la Primitive Observance] renoncent à ces privilèges, à ces droits [concedés par le Saint-Siège, tant au moyen-âge que depuis 1858] pour mitiger toutes leurs coutumes et

¹⁴ Même si, dans ce débat de 1891, il se défend pied à pied. Sa lettre du 15 novembre dit: *N'est-ce pas vous, mon R. P., qui avez pris l'initiative et la responsabilité d'outrepasser les sages limites que le S. Siège nous avait tracées par ses animadversions? N'est-ce pas vous, permettez-moi de vous le rappeler très respectueusement (comme sans récrimination) qui, après nous avoir déclaré plusieurs fois que nous devons regardé comme approuvé tout ce que Rome n'avait pas modifié, avez encore pris l'initiative, au congrès de 1890, de supprimer tous les jeûnes d'Ordre?* (TAq 4, lettre du P. Thomas au P. Paulin, 15-11-1891). Le P. Paulin, à écouter le P. Thomas, semble avoir surenchéri en permanence (1883, 1886, 1890...) sur les mitigations proposées ou imposées par Rome.

¹⁵ Ceci est dans une première lettre «d'attente», écrite à la lecture du bulletin de Frigolet (LTdA 1, 29 juillet 1886). Les explications suivantes sont toutes tirées de la lettre du 15 août 1886, où elle reprend la plume après mûre réflexion. C'est une longue missive de huit pages, dont on va lire ci-dessous les principaux extraits.

¹⁶ Elle lui rappelle que c'est lui qui a pris l'initiative, en 1868, de l'attirer dans cette œuvre de restauration des norbertines en France, selon la «primitive observance» restaurée à Frigolet.

rompre avec leurs traditions les plus saintes. Quelle étrange contradiction et quelle chute mille fois plus déplorable que le sac de votre abbaye de Frigolet ou la sécularisation apparente de la prévôté de Conques. Car c'était là l'épreuve, la persécution, et ce n'était pas sans gloire, tandis qu'ici, c'est la ruine, la fin de votre œuvre.

La prieure de Bonlieu ne mâche pas ses expressions. Le P. Thomas d'Aquin doit entendre ce qu'elle a à dire sur le sujet, parce qu'elle a acquis dans la souffrance le droit d'être entendue! Quoique repoussée par Frigolet, elle affirme être restée fidèle — quant à elle — à la «primitive observance» qu'on lui a apprise à Frigolet: les chanoinesses de Bonlieu pratiquent l'abstinence perpétuelle et le lever de nuit pour Matines. De quoi donc ont l'air ceux qui renient l'observance qu'ils lui ont enseignée? Imaginons aussi quel vertige peut s'emparer de Mère Marie de la Croix, dans cet été 1886, en songeant que Bonlieu est désormais la seule maison au monde à vivre selon ces observances antiques de Prémontré. Elle voit là une sorte de trahison nouvelle: après le rejet de 1873, quant à la filiation juridique, voici l'abandon de 1886, quant à la communauté d'esprit.

En outre, elle met en doute le sérieux de ces décisions de réforme prises à Frigolet. Le contexte est-il bien un contexte réformateur?

A quel moment se traite cette grave affaire? Au moment où les religieux sont dispersés, absents, ou moins à même de donner leur avis et de prendre part à une détermination qui engage leur avenir et intéresse leur conscience.(...) A l'heure où la plupart sont éloignés depuis plusieurs années de toute vie claustrale, où, malgré la bonne volonté de chacun, tous se ressentent plus ou moins de cette déperdition de vie religieuse et d'habitudes régulières: c'est dans ces conditions qu'on prépare et que l'on consomme l'acte le plus solennel! La *réforme* ou plutôt la *mitigation* de vos coutumes!

Un autre aspect intéressant de cette lettre véhémence est que Marie de la Croix n'apparaît pas dupe de la présentation qui est faite de ces nouvelles constitutions, prétendument *réclamées*, puis *imposées* par Rome.

Oh, mon Révérend Père, j'attendais votre protestation contre la mesure *qui a fait solliciter auprès du S. Siège l'abrogation* de deux articles constitutifs de votre observance¹⁷, car mon bon Père, croyez bien que personne, parmi les lecteurs sérieux de votre bulletin mensuel, ne se laissera prendre à l'assurance avec laquelle on y dit que vous avez été *forcés par le Saint-Siège à vous mitiger ainsi*. Ceux qui connaissent un peu comment se traitent les

¹⁷ C'est elle qui souligne. Ces deux articles sont évidemment 1/ le jeûne perpétuel, 2/ le lever de nuit pour Matines.

affaires en cour de Rome savent que jamais, à moins qu'on y ait de graves abus à corriger, la méconnaissance d'un point de doctrine ou d'une loi de l'Eglise qui mette la foi ou les mœurs en péril, le Saint-Siège ne prend l'initiative d'une mesure qui d'ailleurs prescrirait contre un état de plus grande perfection. Vous avez reçu des *animadversiones*, mais non des *prescriptions de faire moins ou moins bien que ce que vous aviez promis à Dieu*. Vous voulez qu'on croie que, *sans rien demander*, vous avez reçu l'ordre de faire gras trois fois par semaine et de dire matines à huit heures du soir! Mais personne, mon bon Père, ne prendra le change à cet égard...¹⁸

Mère Marie de la Croix apparaît bien là dans toute sa splendeur de gardien vigilant des observances de sa jeunesse monastique. Le ton avec lequel elle s'adresse à son ancien directeur de conscience, il faut le remarquer, est d'une extraordinaire autorité et d'une liberté totale. Il me semble que cette liberté lui est donnée par l'absolue cohérence de son comportement personnel depuis vingt ans: elle a changé d'obédience (et même de circonscription) et a réalisé, pour sa part, cette «fusion» de sa petite maison de Bonlieu au reste de l'Ordre, mais, quant au style de vie, elle est restée dans la fidélité à ses promesses d'origine. Par ailleurs, elle parle avec l'autorité que lui donne sa convergence de vue avec les autres supérieurs de l'Ordre — spécialement ceux qui n'étaient pas sans une certaine admiration pour l'austère observance qu'on avait tenté de restaurer à Frigolet. C'est un aspect intéressant des choses que nous retrouverons: Marie de la Croix se sent investie, face aux prémontrés de Frigolet, des sentiments et des impressions du grand Ordre. Lorsqu'elle écrit cette lettre du 15 août au P. Thomas d'Aquin, elle vient en effet de recevoir une lettre du P. Jean-Chrysostome De Swert, l'abbé de Tongerlo où le prélat belge lui écrit:

¹⁸ Mère Marie de la Croix développe avec un argument de circonstance: la prétendue obligation du Saint-Siège de mitiger leur règlement est d'autant plus étonnante que l'on vient d'approuver les constitutions des chanoines du Latran de Dom Adrien Gréa. Dans une autre lettre, du 30 août, elle développe encore plus crûment sa pensée sur cette question: *Les animadversiones ne sont pas des conclusions, et cette phrase «D'après les instructions du Saint-Siège, nous devons faire maigre les lundis et mercredis de toute l'année» n'indique pas du tout que vous deviez faire gras les autres jours, pour prescrire de «faire gras», il n'y a que les ordonnances des médecins ou celle des tyrans anti-chrétiens. Qu'on dise qu'après 28 ans d'expérience et les complications de l'heure présente on trouve de grandes difficultés à garder quelques articles de la primitive observance, et qu'on demande une abrogation définitive (ou temporaire) — ce qu'on obtiendra en effet très facilement — à la bonne heure: on vous croira et peut-être on vous louera. Au moins, ce sera vrai, et les intéressés sauront à quoi s'en tenir, mais colorer du nom d'obéissance et de respect envers l'autorité cette mesure qui renverse toutes vos traditions, non, non, mon bon Père, on ne s'y prendra pas. Et l'on dira que vous jouez la comédie.* (LTdA 1, lettre du 30 août 1886). La «passionaria» de Bonlieu, en tous cas, ne s'y laisse pas prendre!

Vous avez lu dans la *Cour d'honneur* du P. Edmond [c'est ainsi que l'on appelle aussi la revue *Annales norbertines*] que la primitive Observance a vécu. Après vingt-cinq ans, elle n'est déjà plus! On a demandé et obtenu de Rome de faire gras quatre fois la semaine et de dire matines à huit heures du soir. Pour un quart de siècle, ça ne valait vraiment pas la peine de commencer! A quoi bon de garder encore dorénavant le titre pompeux de Primitive Observance? Je gage toutefois qu'on en démordra point¹⁹.

L'abbé de Tongerlo ne montre donc pas une estime exagérée pour la réforme qui vient de se dessiner à Frigolet. Mais il se trompe sur le dernier point, puisque les capitulants du 29 août 1886, on l'a vu, ont justement choisi de quitter le titre de «Primitive Observance», parce qu'il n'est plus justifié (ou parce qu'il leur rappellerait peut-être par trop leur infidélité à l'intuition d'origine du P. Edmond?). En tous cas, cette lettre permet à Mère Marie de la Croix d'asséner au P. Thomas d'Aquin cette nouvelle charge:

(...) Les révérends pères Prémontrés Belges ne mettent pas en doute que vous n'ayez vous-même provoqué cette réponse du Saint-Siège, et ils m'écrivaient dernièrement à ce sujet: *on a demandé et obtenu de Rome de faire gras et de dire matines à huit heures du soir*.

Nous savons, nous, qu'il n'y a derrière ce «ils m'écrivaient» que le P. De Swert, mais Marie de la Croix ne doute pas qu'il s'agisse du sentiment de tous les abbés du Brabant, et elle le présente ainsi au P. Thomas d'Aquin pour lui faire comprendre le peu de considération qu'on aura dans l'Ordre pour la mitigation entreprise à Frigolet.

En réalité, une autre pensée occupe encore Mère Marie de la Croix — et qui nous intéresse dans ce chapitre, précisément — c'est l'avenir de l'unité de l'Ordre. Car comment la communauté de Frigolet, déconsidérée de par-tout, pourra-t-elle faire valoir ses droits à l'existence ou seulement à la spécificité, dans le grand Ordre? Elle continue ainsi sa lettre au P. Thomas:

Vous rappelez, dans votre bonne lettre, mon Père, le désir que je vous exprimais un jour de voir la fusion de toutes les maisons de l'Ordre sous un seul chef. Je croyais en effet cette fusion possible et désirable, malgré les différences d'observances, étant donné que de part et d'autres, ces maisons sont canoniquement instituées et d'une régularité exemplaire. Cela n'était pas sans précédent dans l'Ordre de Prémontré qui, à une époque, réunit les deux branches de l'Antique Rigueur, dite de Lotharingie, et la Commune Observance, sous un seul et même chef.

¹⁹ Lettre du P. De Swert à Mère Marie de la Croix, Arch. de Bonlieu, SWE 2, 6 août 1886.

Dans quelle différente position vous place aujourd'hui l'acte de votre réforme ou mitigation, qui ne repose sur aucun motif connu, et pour lequel vous n'invoquez ni le désir d'amener la fusion par l'uniformité (uniformité qui n'existe pas puisqu'il reste encore des différences qui ne ressortent d'aucune tradition) ni la difficulté des temps de persécution, ni rien enfin...

Face à tous ces reproches, la réponse du P. Thomas d'Aquin, en date du 11 septembre se donne un profil bas et défend (quoique mollement) la décision du «congrès» (c'est à dire les projets du P. Paulin):

(...) Au congrès, on nous a convaincus que c'est bien le S. Siège qui a voulu formellement les mitigations introduites dans nos Statuts primitifs, et que toute réclamation serait inopportune et même nuisible, du moins pour le moment. Si Dieu veut un jour la reprise de la Primitive Observance, il soulèvera des hommes plus puissants et plus méritants que nous! Du reste, à tous ceux qui voudront rester fidèles à l'abstinence perpétuelle parmi nous, toute liberté leur en est laissée. Après trois ans d'expérience, nous verrons ce que nous avons à demander au S. Siège pour le plus grand bien de notre Congrégation.

Soyez bien persuadée, ma Révérende Mère, que le S. Siège, dans ses dispositions actuelles, ne donnera point son approbation aux restaurations des anciens Ordres, sans mitiger les rigueurs de leurs observances primitives, surtout en ce qui concerne les hommes voués au ministère apostolique. Même en ce qui concerne les moines, le S. Siège tend à adoucir leurs règles. Il l'a bien prouvé en refusant d'approuver les Constitutions de la Trappe, à cause de leur sévérité²⁰.

Et le ton du P. Thomas d'Aquin se fait confidentiel:

Si vous saviez combien il y a de religieux (dans les Ordres anciens) qui s'adressent à Rome pour être sécularisés, vous comprendriez les défiances du Saint-Siège et sa ligne de conduite si différente aujourd'hui de celle qu'il a suivi dans les siècles précédents.

Cependant, le P. Thomas d'Aquin a beau défendre bravement l'attitude du Saint-Siège, il n'a pas dû accepter de gaieté de cœur les mitigations, qu'elles aient été imposées ou seulement demandées à Rome. Car il ajoute ces précisions précieuses pour comprendre l'ambiance dans la communauté de Frigolet en 1886:

Au Congrès, quand il s'est agi de voter l'ensemble de nos nouvelles constitutions, la moitié des membres — et parmi eux les trois plus anciens (dont deux supérieurs) ont déclaré que sans vouloir ni être critiques ni s'opposer en rien aux volontés du Saint-Siège, ils s'abstiendraient de prendre part au

²⁰ Lettre du P. Thomas d'Aquin à Mère Marie de la Croix, Arch. de Bonlieu, LTdA 2, 11 septembre 1886.

vote, et c'est ce que nous avons fait — en nous réservant de nous prononcer *pour* ou *contre* au prochain Congrès²¹.

A ces quelques textes qui fournissent comme une toile de fond aux événements dont nous allons nous occuper, il faut en ajouter un dernier, celui de la lettre écrite par Mère Marie de la Croix, ce même mois d'août 1886, à son supérieur, l'abbé de Tongerlo. Elle y découvre, plus à l'aise qu'avec le P. Thomas d'Aquin, son véritable sentiment. Elle dit à la fois son impression de solitude, dans la fidélité aux observances austères, et son espoir de voir un jour des religieux prémontrés prendre la relève de ceux de Saint-Michel de Frigolet.

(...) Me permettrez-vous de répondre un mot à ce que vous me dites de la réforme qui paraît s'opérer à Saint-Michel par rapport aux primitives coutumes que l'on y pratique depuis 25 ans? Comme vous, très révérend Père, j'ai vu l'article inséré dans les *Annales norbertines* et j'en ai été surprise et affligée. Je n'aime pas ces revirements. Je voudrais au moins en connaître la cause, elle ne me paraît pas clairement exprimée.

Je ne puis croire que ce soit définitif, et il me semble qu'après ce temps d'épreuve et de perturbation que nous traversons, plus d'un religieux, aujourd'hui dispersé, revendiquera son droit à cet égard²².

²¹ Lettre du P. Thomas d'Aquin à Mère Marie de la Croix, LTdA 2, 11 septembre 1886. Les pères capitulants s'étaient séparées en décidant que ces nouvelles constitutions seraient *ad experimentum* pour trois années. Rendez-vous était donc pris pour 1889.

²² La suite des événements n'a pas donné raison à Mère Marie de la Croix sur ce point. Le processus de réforme engagé par la communauté de Frigolet est sans retour. Le «Chapitre général» de la Congrégation de France des 27-30 août 1890 vote à l'unanimité l'ensemble des chapitres des nouvelles constitutions, qu'il trouve tout à fait *praticables pour l'avenir* (Archives de Frigolet, Procès-verbal du chapitre de 1890, p. 2). Je pense qu'on peut avancer que le P. Paulin s'est assuré, au fil des ans, un «consensus» en renouvelant les cadres, en éloignant ceux qui n'étaient pas d'accord avec l'évolution suivie. Le P. Paulin a nommé comme prieur à Frigolet le P. Alexis Maget, un religieux excellent mais tout à fait pacifique, qui ne lui fait aucune ombre. En revanche, le P. Romain Paloumet, l'un des vétérans, ancien prieur du P. Edmond, a été envoyé au prieuré de l'Etoile en 1888. Pour des raisons inexplicables par le procès-verbal, il n'est pas au chapitre de 1890. Le P. Thomas d'Aquin — difficilement délogeable de son poste de prieur de Conques, parce qu'il est une personnalité de la communauté (il a été le maître des novices de tous les anciens) sera tout de même remercié en 1892. Il n'est pas présent non plus au chapitre de 1890 (le procès-verbal dit qu'il est malade, ce qu'on imagine sans peine!). Son mandataire n'est d'ailleurs pas le jeune P. Denis Bonnefoy, inconditionnel du P. Thomas d'Aquin, mais le P. Marie-Bernard Florens, plus «indépendant» d'esprit. Mère Marie de la Croix s'abuse en pensant que Frigolet pourrait revenir en arrière dans le processus de mitigation. Aucun religieux «dispersé» n'a voulu ou pu demander le retour aux usages établis par le P. Edmond. On ne voit pas d'ailleurs comment après s'être «sécularisés» par force, de longues années pour certains, les religieux rentrant au bercail auraient eu beaucoup de courage pour plébisciter la rigueur primitive. Il est vrai aussi que Marie de la Croix connaît alors fort mal le P. Paulin, dont elle ne va pas tarder, en 1893, à découvrir la personnalité cachée.

Votre paternité sait que nous sommes attachées de cœur et d'âme à cette observance, bien que nous nous en prévalions guère. Notre vœu serait de voir la primitive Observance gardée par un certain nombre d'hommes sérieux, et sans préjudice de l'unité dans l'Ordre, puisque cela s'est vu à d'autres époques de notre histoire.

Mais ce que je lis des faits et gestes de ces bons Pères de la Primitive Observance me fait bien craindre que ce ne soit pas là les hommes sérieux qu'il faudrait pour cette œuvre. J'ai pourtant une grande confiance que Dieu ne bornera pas cette chère œuvre aux seules limites d'une communauté, aussi minime et insignifiante que celle de Bonlieu. Mais je vous ai entendu dire plus d'une fois, mon très bon Père, que les monastères de religieuses étaient les plus aptes à conserver l'intégrité des traditions.

Nous garderons donc le dépôt, malgré notre humilité: *depositum custodi, o norbertina!* afin que jusqu'au bout de notre course mortelle, nous puissions répondre par la grâce de Dieu au suprême *reddo rationem* touchant notre vocation. Ces belles paroles de l'Apôtre: *certavi, cursum consummavi, fidem servavi!* La foi en sa vocation, c'est la lumière de toute la vie²³.

Une telle lettre confirmerait, si c'était encore nécessaire, l'importance vitale que Marie de la Croix attache, plus de quinze ans après sa fondation, à la conservation intégrale des observances qu'elle a promises. Il me semble qu'il ne faut pas chercher ailleurs la raison de cet attachement — qui peut paraître exorbitant, à certains égards — que dans une fidélité personnelle à la vocation première. C'est chez elle, par éducation, par principe, par sensibilité, la seule chose qui compte vraiment. Et l'abandon de cette observance par les prémontrés de Saint-Michel de Frigolet ne fait que renforcer son attachement aux antiques usages du lever de nuit et de l'abstinence perpétuelle²⁴.

Mais cette passion étonnante pour les observances primitives a aussi sa logique dans la quête identitaire permanente de la fondation de Bonlieu. Après un noviciat chez des trappistines, des débuts dans une observance en 1870, un passage sous une autre obédience en 1873, Mère Marie de la Croix tient à son règlement de vie comme à une bouée de sauvetage: c'est la seule ligne continue de ce difficile pèlerinage fondateur.

²³ Lettre de Mère Marie de la Croix au P. Jean-Chrysostome De Swert, SWE 1, 23 août 1886.

²⁴ Elle écrit à son amie l'abbesse de Solesmes: *Je ne puis vous dire, ma Révérende Mère, la douleur profonde que je ressens de cela [= la mitigation des observances à Frigolet]: nous voici donc seules maintenant de notre observance, sans soutien moral (quant au soutien physique, il y a longtemps que nous apprenons à nous en passer). Et croirez-vous, ma bonne Mère, que ceci me rattache encore plus étroitement à cette pauvre observance que nous avons promis de garder et de promouvoir (...)* — Cec 1, 30 septembre 1886.

Ceci explique fort bien le désarroi dans lequel la décision de 1883 de Friolet l'a jetée. Cette «ligne continue» devient une ligne solitaire.

Une «fusion» problématique

Il faut retracer maintenant les étapes décisives qui conduisent les différentes maisons de l'Ordre en Europe à s'unir afin de saisir le rôle joué par Mère Marie de la Croix. Le dernier chapitre général de l'Ordre de Prémontré avait eu lieu à Prémontré, du 5 au 10 mai 1738 sous la présidence de l'abbé général Claude Honoré Lucas de Muin. Dès lors, l'Ordre n'avait plus connu que des chapitres nationaux français (à partir de 1770) jusqu'à la Révolution²⁵.

Après la Révolution, les abbayes d'Europe restaurées en ordre dispersé, et celles qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire vécurent un temps dans l'isolement: il n'y avait plus d'abbé général, plus d'instance supérieure ni de chapitre général. Le regroupement s'opéra progressivement, et d'abord par «circarie». En Belgique, les maisons restaurées à partir de 1834, furent d'abord soumises à la juridiction des nonces de Bruxelles, puis obtinrent, en 1876, la ratification par Rome de la création d'une circarie²⁶. En 1845 les abbés de Schlägl (Autriche) et de Strahov (Bohème) commencèrent les pourparlers pour une reviviscence de l'ancienne circarie de Bohème: la première réunion eut lieu en 1852 à Marienbad.

A partir de 1868, à l'initiative du P. Jean-Chrysostome De Swert, on commença de parler, dans les différentes abbayes, d'un chapitre général. Un peu pressée par la nécessité d'avoir un représentant au Concile du Vatican qui allait s'ouvrir, eut lieu en mars 1869 une réunion commune à Vienne entre les abbés du Brabant et ceux de la circarie austro-hongroise. On élut l'abbé de Strahov, le baron Jérôme Zeidler, comme abbé général. Mais Zeidler mourut à Rome le 1^{er} mars 1870. Treize années passèrent, avant que l'Ordre ne tînt un vrai chapitre général, en 1883, à Vienne, sous la présidence du nonce Serafino Vanutelli comme

²⁵ Pour l'état de l'Ordre au XIXe siècle et la question des chapitres généraux, voir L. VAN DYCK, «Les chapitres généraux du XIXe siècle: renaissance d'une institution» dans M. PLOUVIER & D. M. DAUZET éd., *Les Prémontrés au XIXe siècle: traditions et renouveau*, Paris, Cerf, 2000, p. 175-191.

²⁶ Le Visiteur en fut alors l'abbé de Tongerlo, Jean-Chrysostome De Swert, nommé pour six ans, et dont le mandat fut renouvelé en 1882.

représentant du Saint-Siège. Le chapitre élu à nouveau l'abbé de Strahov — Sigismond Stary. Dans ce même chapitre, l'Ordre se vit attribuer pour chaque circarie un vicaire de l'abbé général: ainsi, petit à petit, l'Ordre retrouvait sa structure fédérale, son instance suprême, et son organisme de régulation interne et chronique, le chapitre général. Ce chapitre allait désormais se célébrer tous les six ans (Tongerlo en 1889, Schlägl en 1896 etc.).

En somme, à partir de 1883, l'Ordre s'est doté des moyens de son unité, et il ne reste en dehors de cette unité que l'abbaye de Frigolet et ses maisons dépendantes. Or, nous venons de le voir, 1883 est précisément l'année de la mort du P. Edmond, et le début d'une évolution très nette de la situation à Frigolet.

En 1875, Mère Marie de la Croix écrivait à l'abbé d'Aiguebelle, Dom Gabriel Monbet:

Nous appartenons à un Ordre qu'il importe de reconstituer avec sa force et vigueur native tout entière résumée ce me semble dans son unité de gouvernement et d'action. C'est là, je le sais, le rêve et le but des abbés de Belgique. Ils voudraient arriver à une fusion complète de toutes les maisons tant autrichiennes que flamandes et françaises etc²⁷.

On peut penser que Marie de la Croix reflète ici la pensée du P. Abbé de Tongerlo De Swert: les abbés belges caressaient le projet d'une réunion de toutes les maisons — le P. De Swert y travaillait depuis 1868 — mais leurs vues sur la fusion de toutes les maisons de l'Ordre avec celles fondées par le P. Edmond devaient rester vagues, attentistes. En 1883, l'Ordre a probablement regardé la passation de pouvoir au P. Paulin Boniface avec attention, mais le nouveau supérieur français leur a vite montré qu'il n'avait aucune envie d'opérer la fusion de sa maison avec les autres maisons de l'Ordre. Quoique enclin à se rapprocher de la commune observance, puisqu'il faisait abolir à Frigolet les règles trop austères héritées du P. Edmond, le P. Paulin n'entendait cependant pas se rapprocher juridiquement de l'Ordre entier.

Non seulement il n'y pensait pas, mais il affirmait même, en le publiant, que l'une et l'autre branches de l'Ordre n'avaient aucun rapport. En effet, en 1889, à l'heure même où se préparait le second chapitre général de l'Ordre, à Tongerlo, le P. Paulin publiait chez Mame, à Tours, un *Catéchisme de l'Ordre de Prémontré* où l'on peut lire ces mots très explicites:

²⁷ Arch. de Bonlieu, LGab 1, 1875, lettre du 7 mai.

La Congrégation de France est absolument distincte de la Commune Observance par ses constitutions spéciales, par ses obligations religieuses provenant de l'émission de vœux simples, et par sa hiérarchie canoniquement instituée et absolument indépendante²⁸.

Dans cet étonnant *Catéchisme* de 331 pages, organisé comme les catéchismes sous forme de 659 questions et réponses, le P. Paulin expose l'histoire et la vie prémontrées en faisant preuve d'une connaissance peu commune du patrimoine spirituel et législatif de l'Ordre. Le P. Paulin a manifestement utilisé les travaux des historiographes des XVII^e et XVIII^e siècles, Jean Le Paige, Louis Charles Hugo, mais aussi les auteurs spirituels, Jean-Chrysostome vander Sterre, le réformateur Servais de Laiuelz, Denys Albrecht etc. Mais chacun des grands chapitres du livre — qui raconte l'Ordre comme s'il n'y avait qu'une observance — se termine par quelques questions sur la spécificité de la «Congrégation de France». Il en ressort que ladite Congrégation, présentée comme un bien pour l'Ordre (c'est la «cinquième réforme de l'histoire de l'Ordre»), est totalement indépendante, et que son existence se justifie simplement parce que le «zélé restaurateur a voulu se rapprocher autant que possible des observances primitives de l'Ordre» même si, comme en convient le P. Paulin, les Statuts ont été largement modifiés²⁹.

En réalité, il n'échappe pas, à la lecture, que cette indépendance totale de la Congrégation de France est une commodité pour les religieux de Frigolet, qui jouissent depuis longtemps des possibilités d'un Ordre entier, tant pour la création des maisons que pour l'organisation interne, et dont l'abbé, supérieur général, visiteur de ses propres maisons, n'a de comptes

²⁸ P. Paulin BONIFACE, *Catéchisme de l'Ordre de Prémontré*, Tours, 1889, p. 76. Cet ouvrage est composé de quatre parties: 1) Historique de l'Ordre de Prémontré, 2) Constitution de l'Ordre de Prémontré, 3) Hiérarchie et gouvernement de l'Ordre de Prémontré, 4) Liturgie de l'Ordre de Prémontré. Cette dernière partie est parue en 'épisodes' dans la revue *Annales Norbertines* à partir de novembre 1888.

²⁹ Cette théorie des «Cinq réformes» est exposée dans le livre I, chapitre 5, p. 73-76. Le P. Paulin a une étrange habileté à composer l'histoire. Car il situe l'ensemble des réformes dans le cadre général d'une lutte contre la loi générale de la décadence. Or son premier exemple, la refonte des Statuts du XIII^e siècle, n'avait pas pour but de retourner à une observance primitive, mais au contraire d'adapter l'observance aux exigences du temps (notamment le service pastoral entrepris par les prémontrés). Les autres réformes (Espagne, Lorraine, Mont-Saint-Martin — mais peut-on parler d'une réforme dans l'Ordre pour cette entreprise d'un prieur qui dura 4 ans! —) permettent d'amener naturellement la cinquième — celle de 1858 à Frigolet. Mais le P. Paulin se garde de parler comme d'une réforme intéressante de la refonte des *Statuts* en 1618-1630, un admirable travail dont l'Ordre vivait encore au XIX^e siècle.

à rendre à personne — hormis à Rome. Il se peut que le P. Paulin — comme l'ensemble des affaires de son abbatiat le confirmerait — ait été assez jaloux de ce pouvoir. Il n'a en tous cas, fait aucune tentative, d'aucune sorte, de rapprochement avec la Commune Observance³⁰.

Quoiqu'il en soit, la publication du livre du P. Paulin incite Mère Marie de la Croix à remettre la question de la « fusion des observances » à l'ordre du jour de ses préoccupations. Le P. Thomas d'Aquin de Boissy lui a expédié de Conques un exemplaire du livre, et elle lui adresse, le 10 octobre, une intéressante lettre dont voici quelques extraits :

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans ce volume du *Catéchisme de l'Ordre* ce qui a rapport à la réforme de Lotharingie, ou Antique Rigueur, et je sentais grandir en moi le regret que la réforme entreprise par le R. P. Edmond ne se soit pas reposée sur ces bases là plutôt que de courir aventure à travers mille traditions ou interprétations, et de perdre beaucoup de temps pour aboutir à....?

Ainsi, vous appuyant sur un précédent de notre histoire norbertine, vous pouviez vous rattacher à l'ensemble de l'Ordre, y posséder une autonomie qui n'était point une nouveauté, trouver des traditions sérieusement étudiées et déjà éprouvées, et, sans autre prétention, reprendre bonnement et simplement avec l'agrément de l'Ordre une situation toute faite, connue et consacrée par des faits antérieurs. Mais ce qu'on n'a pas fait il y a 25 ans, ne pourrait-on pas le faire encore? Et au lieu d'adhérer à cette observance qui ne vous rattache à rien ni du présent ni du passé, ne pourriez-vous pas, si vous êtes mis en demeure de vous prononcer pour une chose ou l'autre, vous tourner de ce côté? C'est une pensée qui m'a paru ressortir de ce que vous avez bien voulu me dire à votre bonne visite, et que je me reprocherais de ne pas vous communiquer en toute simplicité et humilité, bien que je n'aie aucune mission de le faire.

Vous voudrez bien pardonner cette liberté filiale et y penser devant Dieu, afin qu'avec vos lumières personnelles, bien autrement bonnes que les pauvres miennes, vous puissiez voir ce que vaut cette pensée. Vous savez comme j'aime notre saint Ordre!! Aussi, avec quelle émotion ai-je lu dernièrement dans une histoire de la Grande Chartreuse le récit touchant des démarches faites par les Pères chartreux auprès du Souverain Pontife Urbain, qui avait déjà rédigé les *articles d'une mitigation qu'il voulait introduire*

³⁰ Il faudrait nuancer peut-être. Les rapprochements de type diplomatique ou juridique sont inexistants — ou n'ont laissé aucune trace — mais il y a un effort réel de la Congrégation de France, dans ces années 1880-1890, à travers la publication des *Annales Norbertines*, pour s'intéresser à ce qui se passe ou se publie dans le reste de l'Ordre. On voit par exemple les *Annales* saluer les travaux publiés par I. Van Spillbeeck ou même par M. Marie de la Croix. Il est vrai que ces échos de la vie du reste de l'Ordre sont peut-être destinés à une certaine légitimation de la Congrégation, une manière de montrer qu'elle n'est pas « isolée » ou, pire, « reniée » par l'Ordre.

chez eux. Ils n'ont pas cru manquer au respect et à l'obéissance dus, en faisant valoir leurs raisons et leur vif désir de conserver leurs primitives coutumes. Le pape a goûté les raisons et agréé ce désir, et les chartreux fondés par S. Bruno, le contemporain et le compatriote de S. Norbert, gardent encore aujourd'hui les mêmes observances.

Mon bon Père, pensez à cela. N'est-ce pas une lumière qui pourrait éclairer votre situation, car si l'on parle tant des raisons apportées par mille causes actuelles d'affaiblissement des tempéraments et des caractères, vous verrez que les Chartreux vivent à notre époque, et vivent longtemps, qu'ils trouvent à se recruter et à se bien recruter, et que leur règle est encore plus austère que celle de Prémontré, même dans sa plus stricte rigueur.

Rappelez-vous aussi, mon bon et vénéré Père, que vous avez encore de fait l'autorité, au moins morale, sur votre Congrégation, et qu'il ne faut pas mourir sans avoir éclairé la situation pour ceux de vos frères qui n'ont pas, comme vous, travaillé dès la première heure et qui se laisseraient peut-être séduire par la politique des faits accomplis (...).

Mère Marie de la Croix a médité, en lisant le livre du P. Paulin, sur la Réforme de Lorraine³¹. Sa question de savoir si le P. Edmond n'aurait pas pu « *se reposer sur ces bases là* » est une excellente question. La réforme initiée en 1600 par l'abbé lorrain de Sainte-Marie-au-Bois (plus tard Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson), Servais de Lairuelz, s'était rapidement étendue à toutes les maisons de Lorraine, puis à deux autres provinces — la Normandie et la Champagne. On peut dire, rapidement, que toutes les maisons qui s'étaient agrégées à cette réforme austère, comparable à celle menée par Rancé dans l'Ordre de Cîteaux, s'en étaient trouvées régénérées et avaient dûment prospéré.

L'originalité de cette réforme est qu'elle était venue de l'intérieur de l'Ordre et qu'elle y était restée. Le réformateur, Lairuelz, n'était autre que le vicaire général de l'abbé général de l'époque, François de Longpré, et

³¹ Ce moment important de l'histoire de notre Ordre n'a pas encore fait l'objet d'une étude complète et décisive. Sur le réformateur lui-même, on peut lire: E. DELCAMBRE, *Servais de Lairuelz et la réforme des Prémontrés*, «Bibliotheca Analectorum Praemonstratensium» n° 5, Averbode, 1964. Ce livre est inachevé, il lui manque une deuxième partie qui devait analyser les oeuvres publiées par le réformateur (L'*Optica Regularium*, 1603 et le *Catechismus novitiorum*, 1622). Voir aussi les points de vue plus récents de J. B. VALVEKENS, «Servais de Lairuelz et l'université de Pont-à-Mousson», dans *L'université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps*, Nancy, 1974, p. 291-304, et de B. ARDURA, «La Congrégation de l'Antique Rigueur de l'Ordre de Prémontré. L'établissement d'un réseau de réforme aux XVIe-XVIIe siècles» dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, Actes du C. E. R. C. O. R., Saint-Etienne, 1991, p. 687-704. Il faut ajouter désormais les études réunies dans D. M. DAUZET et M. PLOUVIER (éd.), *Les prémontrés et la Lorraine, XIIe-XVIIIe siècle*, «Bibliothèque Beauchesne» n°33, Beauchesne, Paris, 1998, 324 p.

il avait travaillé d'abord entre 1600 et 1613 à réformer l'Ordre entier, et à amener autant d'abbayes qu'il pouvait à adopter les Statuts approuvés pour tout l'Ordre en 1605. Lorsqu'il passa à une «vitesse supérieure» en 1613 — faisant notamment une obligation de l'abstinence perpétuelle — le Pape Paul V ratifia les nouveaux statuts et fit de son abbaye de Pont-à-Mousson un chef de congrégation. Même s'il avait fallu faire marche arrière, devant le «tollé» de l'Ordre, l'idée d'une famille réformée à l'intérieur de la grande famille s'était peu à peu imposée. En 1620, l'abbé général Pierre Gosset décidait que les maisons qui le voudraient formeraient ensemble, autour de l'abbaye de Pont-à-Mousson, une «Communauté — on évitait de parler de Congrégation — de l'Antique Rigueur». Cette «communauté» avait étendu son rayonnement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, à la plupart des maisons de Lorraine, de Normandie et de Champagne.

Il est certain que la rigueur mais aussi le réalisme de Servais de Lai-ruelz auraient donné au Père Edmond les bases d'une restauration plus solide: chacun aurait compris qu'il restaure une branche de l'Ordre très «française», encore vivante à la Révolution, et il aurait eu de plus grandes facilités à intégrer à l'ensemble de l'Ordre cette «communauté de l'Antique rigueur» dont la signification historique était recevable.

A ce jugement, Marie de la Croix ajoute une espérance: faire maintenant ce qui a été manqué voici vingt-cinq ans! Cette espérance un peu utopique aura au moins valu à la prieure une longue réponse du P. Thomas d'Aquin, précise et mesurée, qui jette aujourd'hui une lumière inestimable sur les conditions de la restauration prémontrée à Frigolet et sur ce que pouvait penser alors de la «fusion» un religieux — et non des moindres — de la congrégation fondée par le P. Edmond. En voici quelques larges extraits que nous commenterons au fil du texte:

Conques, 20 octobre 1889

Ma Révérende et bien chère Mère,

vous avez mille fois raison de croire qu'avec moi vous pouvez (et devez même) penser tout haut et me parler à cœur ouvert et sans restriction mentale, surtout quand il s'agit de questions qui nous intéressent tous deux au plus haut point. J'userai toujours du même droit avec vous, et c'est ce que je vais faire à l'instant même en répondant à votre grave communication. En principe, je suis complètement de votre avis quant au présent, au passé et à l'avenir.

Oui, ce qu'il y avait de mieux à faire au début, c'était de reprendre purement et simplement l'Antique Rigueur de Lorraine, avec ses articles constitutifs, ses *Institutions*, son *Optica* (ou commentaire de la Règle de Saint Augustin) et son *Catéchisme des Novices*. La voie était toute tracée et le moule tout fait.

Au fond, c'est bien là ce qui fut exposé, proposé à Pie IX et que ce grand pape approuva et encouragea de ses bénédictions. Le petit opuscule publié par le P. Edmond et intitulé *Articles constitutifs de la Primitive Observance* de Prémontré, en fait foi. C'est bien aussi là ce que je crus être appelé à faire revivre dans la mesure de mes faibles efforts.

Malheureusement, en pratique, au lieu de s'inspirer avant tout des traditions de la Réforme de Lorraine et des Statuts de l'Ordre, le P. Edmond imposa les règlements de la Trappe, et sous prétexte d'avoir dans toute sa rigueur [mot illisible] la Primitive observance, imposa le *silence absolu* au lieu du *silence régulier* qui avait été annoncé dans la nomenclature des *Articles constitutifs*.

Avec la façon dont il concevait le recrutement des sujets et en vue d'avoir le plus grand nombre de sujets possibles pour les cérémonies, le P. Edmond devait agir comme il le fit. Or, comme il était *la tête*, il fallut bon gré mal gré pour rester à St Michel se borner à la fonction de membre, tout en conservant *in petto* l'espoir que l'on reviendrait tôt ou tard aux pures traditions norbertines³².

[illisible] de vous rappeler tout ce que j'ai souffert et tout ce que j'ai fait pendant quinze ans pour tendre prudemment à la réalisation de mon espérance qui était d'ailleurs celle de la grande majorité des religieux et surtout des anciens.

Quant à rattacher notre observance (même en la supposant telle qu'elle aurait dû être) à l'Ordre de Prémontré, la chose était, pour bien des raisons, impossible. Il fallait laisser au temps le soin de dissiper bien des préventions et d'aplanir les difficultés qui étaient alors (on le croyait, du moins) insurmontables.

Parce qu'il y est poussé par des questions précises, et qu'il a confiance dans sa correspondante, pour la première fois de sa vie, probablement, le P. Thomas d'Aquin fait la vérité sur ce qu'il a vécu à Frigolet. Non seulement il ne contredit pas la prieure de Bonlieu sur l'intuition de reprendre la réforme de Lorraine, mais il avoue que c'est ce qui avait été prévu et proposé à Pie IX. Nous sortons évidemment de l'hagiographie officielle du P. Edmond Boulbon, où ne sont jamais mentionnés ni la réforme de

³² Que veut dire exactement le P. Thomas d'Aquin? Défend-il la conception autocratique du pouvoir qu'avait le P. Edmond à cause du nombre quasi ingouvernable des sujets qui affluaient au début de la fondation? Ou défend-il le choix d'observances très sévères à raison de ce même nombre. En tous cas, on comprend mieux les embarras du P. Thomas d'Aquin quand il devait donner à la jeune norbertine des us, des coutumes et des constitutions en 1869: tout était en réalité dans la tête du P. Edmond. Les membres n'avaient rien à dire à ce sujet. C'est d'autant étonnant que le P. Thomas — comme les autres anciens — ont beaucoup travaillé, en lisant les auteurs de l'Ordre: le P. Paulin, dans le *Catéchisme* dont nous avons parlé, se montre un bon ancien novice du P. Thomas d'Aquin, qui lui a fait connaître Le Paige, Hugo, Albrecht etc. Mais l'autorité du P. Edmond avait raison de toute cette science.

Lorraine ni même le nom de Servais de Lairuelz comme un prédécesseur éventuel de l'abbé de Frigolet³³.

Le P. Thomas explique alors pourquoi le P. Edmond ne pouvait pas s'inspirer des idées et de l'œuvre de Servais de Lairuelz: il était trop «trappiste» dans l'âme — c'étaient aux observances de la Trappe qu'allait son cœur — et son autorité (pour ne pas dire son autoritarisme) absolue ne souffrait pas de contradictions.

Il continue ainsi:

Voici pour le passé. Mais, me dites-vous, ce qui n'a pas été fait, il y a 25 ans, ne pourrait-on pas, ne serait-il pas bon de le faire maintenant? En ce qui me concerne, je vous certifie, Ma Révérende Mère, que je serais heureux si, avant de mourir, il m'était donné de voir notre Congrégation sous la règle de l'*Antique Rigueur* et unie à l'Ordre de Prémontré, tout en conservant son autonomie, ainsi que l'avait obtenue la Réforme de Lorraine. Il semble que ce serait là l'idéal de la perfection et que de part et d'autre nous devrions travailler sans relâche à sa prochaine réalisation.

Mais hélas, que de difficultés à vaincre, que d'obstacles à renverser pour atteindre ce but. La première difficulté, la plus sérieuse serait du Saint-Siège, et en particulier de notre saint Père le Pape Léon XIII. Il a en effet, proprio motu, nettement déclaré à notre Père Abbé, que l'*Antique Rigueur* était à ses yeux inopportune et inacceptable, avec le besoin d'action qui caractérise notre époque et qui va toujours grandissant.

La vie des Prémontrés de nos jours ne peut plus être telle qu'elle fut dans les siècles précédents. La vie de nos pères a été beaucoup plus contemplative qu'active. Or l'expérience est là pour prouver que les religieux appliqués au ministère de la prédication sont d'abord obligés de faire gras en mission, puis finissent fatalement par ne plus pouvoir faire maigre même le vendredi — à plus forte raison trois ou quatre fois par semaine. Il arrive dès lors que dans les ordres anciens voués au maigre perpétuel, ce n'est plus la règle qui est en vigueur, mais l'exception. Or c'est précisément ce que Léon XIII déplore depuis longtemps, et ce qu'il avait résolu de réformer, si jamais il devenait pape.

En présence d'une volonté si nettement déclarée et officiellement notifiée par la S. Congrégation des Evêques et des Réguliers, croyez-vous, ma Révérende et bien chère Mère, que nous puissions (de sitôt, du moins) soulever la question de l'*Antique Rigueur*?

³³ Au contraire, tout l'esprit de l'ouvrage du P. Evermode CASSAGNAVERE, *Essai biographique sur le Révérendissime Père Edmond*, publié précisément en 1889, chez Desclée (Paris), tend à montrer que le P. Edmond est missionné par le pape Pie IX pour restaurer l'Ordre dans sa vigueur native (p. 33) etc. Ce texte de 1889 peut-être considéré comme une commande de circonstance de l'entrepreneur P. Paulin (dont le P. Evermode était le secrétaire particulier).

Après une pieuse concession théorique à l'idée de Marie de la Croix, le P. Thomas d'Aquin s'empresse d'exposer les difficultés insurmontables — à son sentiment — pour une telle entreprise. La première est celle de la politique pontificale. Même s'il s'exagère — ou feint de s'exagérer — la décision de Léon XIII d'en finir avec les restaurations irréalistes de stricte observance religieuse, le P. Thomas d'Aquin a dû percevoir nettement combien Rome pousserait maintenant à réunir plutôt qu'à diviser. Il ne sait pas combien il a raison à l'époque, car un courant se dessine qui emportera les prémontrés: unification des deux obédiences cisterciennes de la Stricte Observance en 1893, fédération des congrégations bénédictines en 1893 également, unification franciscaine (réduction à trois branches seulement) en 1897. On voit mal en effet comment Léon XIII aurait favorisé en 1889 ou 1890 un retour à l'Antique Rigueur d'une congrégation de France qu'il venait de faire travailler à l'élaboration de constitutions modernes.

Mais ce qui doit retenir l'attention, dans le propos du P. Thomas d'Aquin, c'est l'aveu que cette observance austère — spécialement l'abstinence perpétuelle — n'est guère adaptée aux forces d'un homme du XIXe siècle versé dans une pastorale active — des cures, des missions itinérantes, des prédications etc. On bute ici sur une question fondamentale, pour les «observances» au XIXe siècle. Il y a en effet une certaine contradiction entre le rêve romantique du «Moyen-Age retrouvé», pour reprendre une expression de B. Delpal, et l'évolution des conditions de vie des temps modernes³⁴. Tant que les conditions de vie ne changèrent guère, au long du Moyen-Age, les «réformes» pouvaient se concevoir d'une manière rétrojective³⁵, en somme, comme un retour à l'observance première, afin d'assurer la survie de l'Institut, en le gardant fidèle au charisme originel. Mais dès lors que le monde change — à une vitesse exponentielle — la «réforme» consiste plutôt dans une manière projective: il s'agit d'adapter le *propositum* de chaque Institut aux forces de ses membres. Là se situe le hiatus psychologique et spirituel: jusque là, le

³⁴ Voir la thèse de B. DELPAL, *Etre trappiste au XIXe siècle*, Université de Paris IV, 1994, 2 vol. chapitre 11, «Le Moyen-Age retrouvé», p. 612-617.

³⁵ Je propose ce vocabulaire (projectif — rétrojectif) de préférence au «rétrogressif» dont parlait Jean Séguy, parce que ce retour est beaucoup plus dans l'ordre de l'imaginaire que dans l'ordre de la réalité, passée, insaisissable à nouveau. Ce débat sur le fonctionnement de l'imaginaire dans les restaurations monastiques du XIXe siècle est commenté par B. PLONGERON dans «Comment restaurer un Ordre au XIXe siècle? Quand le mythe crée l'histoire», dans G. BEDOUELLE, *Lacordaire, son pays, ses amis et la liberté des ordres religieux en France*, Paris, 1991, p. 383-406 — spécialement 386-387.

«sérieux» de la vie religieuse était toujours à chercher loin en arrière de soi, et voilà que maintenant, il se situait quelque part devant. Pour prendre un exemple ailleurs que dans l'ordre de Prémontré, comment des hommes qui disent, en 1852, en préface aux *Us de la Trappe*: «*Ces Us que nous offrons à nos frères ont pour but de rendre le XIXe siècle semblable au VIe et au XIIe siècle*» pourraient-ils supporter sans honte et sans gêne le travail d'aggiornamento nécessaire pour la survie de l'Institut? Pour Mère Marie de la Croix — et tout autant pour le P. Thomas d'Aquin, quelque raison qu'il se fasse — toute «adaptation» est déchéance. Et cependant, les temps ont changé:

Evidemment, pour le faire convenablement, avec quelque chance de succès et sans danger de blesser ou de contrarier le Saint-Siège, il faudrait que notre Père Abbé eût à exposer des raisons sérieuses, fondées surtout sur l'expérimentation de notre nouveau genre de vie, et sur les dispositions des membres actuels de notre Congrégation.

Or, à ce double point de vue, notre Père Abbé ne pourra faire que des réponses favorables au maintien du nouvel état des choses. Grâce en effet aux adoucissements imposés par le Saint-Siège, tout le monde, même les vieillards et les valétudinaires, suit aisément la règle commune, tout en conservant la possibilité de faire davantage, avec la permission des supérieurs, si le S. Esprit le leur inspire. C'est ainsi qu'à Conques, nous nous contentons de faire gras à un seul repas, les jours où il nous est permis de manger de la viande au dîner et au souper.

D'autre part, le recrutement des sujets s'est opéré dans une mesure satisfaisante et tous les nouveaux profès qui seront bientôt la majorité de la Congrégation n'ont promis que la règle adoucie, et, selon toute probabilité, refuseraient à revenir à l'Antique Rigueur. Quel danger de causer des troubles, des divisions et des défections en remettant sur le tapis la question du retour à l'ancien régime.

Ajoutez à cela la publicité — donnée à tort ou à raison — aux modifications du Saint-Siège et que l'autorité qui nous gouverne tient à conserver et à faire regarder comme une chose définitivement jugée et acceptée. Comment espérer un changement soudain de sentiments et de façons d'agir? Pour moi, ma Révérende et bien chère Mère, je suis intimement persuadé que dans notre prochain congrès, la grande majorité des membres se prononcerait catégoriquement contre la reprise de l'Antique Rigueur, si Dieu m'inspirait alors d'en faire la proposition.

Je prévois que dans ce Congrès, comme dans le premier, j'en serai réduit à déclarer que tout en acceptant, par respect du Saint-Siège, le nouvel état de choses, je crois devoir m'abstenir de voter pour dégager ma responsabilité et conserver le désir, sinon l'espoir, d'un retour futur à un genre de vie plus conforme à l'institution de S. Norbert.

Si Dieu vous inspire de me suggérer quelque chose de mieux à faire, veuillez, je vous prie, ma révérende et bien chère Mère, me le faire connaître

en temps opportun. Voilà pour la question de l'Antique rigueur. Avec les difficultés provenant et du Saint-Siège et des membres actuels de notre Congrégation.

Nouvel effort d'honnêteté du P. Thomas d'Aquin! Quand bien même le Saint-Siège permettrait l'Antique Rigueur, de toutes façons, ce sont les frères qui n'en voudraient pas — ou plus. Combien significative l'expression de «retour à l'ancien régime». Le P. Thomas d'Aquin fait l'effet d'un royaliste découragé en République: il s'en tiendra à la politique d'abstention. Lui-même sait que son crédit a baissé: depuis 1886, il ne s'entend plus avec le P. Paulin, et les jeunes profès de Frigolet ne l'ont pas connu, car il vit à Conques depuis près de quinze ans. Son autorité morale est devenue impuissante. En outre — c'est une question qu'il n'aborde pas avec la prieure de Bonlieu — il était lui-même dispensé depuis longtemps, à raison de sa santé débile, des observances les plus sévères. Peut-être n'est-il pas fâché, secrètement, d'avoir cessé d'être parmi les exceptions qui confirmaient la règle.

Enfin, le correspondant de Marie de la Croix aborde la question de la fusion de la Congrégation de France avec le grand Ordre:

Quant à la question de savoir s'il ne serait pas bon de rattacher notre rameau au grand arbre norbertin, il semble d'abord qu'à tous les points de vue la réponse devrait être affirmative. Toutefois, la réflexion ne tarde pas à faire entrevoir de sérieuses difficultés.

Avant tout il faudrait que les deux parties contractantes fussent d'accord sur les clauses et les conditions dont il s'agit. Or, d'une part, j'ignore si l'Ordre de Prémontré voudrait de nous, et d'autre part tout me porte à croire que la grande majorité de nos religieux serait d'un avis défavorable, et cela *surtout* parce qu'il s'agirait de se subordonner à un supérieur général *étranger*, alors que par la volonté du Saint-Siège, nous avons l'avantage de posséder notre supérieur général en France, comme l'avait autrefois l'Ordre de Prémontré. Ne savez-vous pas d'ailleurs de quel mauvais œil le pouvoir civil regarde toute dépendance de ses nationaux vis à vis d'un supérieur étranger et l'immixtion de ces derniers dans les affaires de notre pays.

Il est bien certain qu'à l'heure qu'il est surtout, un abbé belge ou tout autre étranger ne pourrait venir dans une maison — et surtout à Conques — comme visiteur sans nous créer les plus graves embarras.

Quoi qu'il en soit, la fusion ou la subordination des deux branches de Prémontré ne saurait se faire sans l'assentiment du Saint-Siège, qui sait mieux que personne combien il est opportun de tenir compte des susceptibilités nationales et des difficultés créées par les puissances politiques, comme il sait aussi combien il est difficile de soumettre des français à la juridiction d'un étranger quelconque.

Cette seconde question, ma Révérende et bien chère Mère, doit donc, pour le moment, rester à l'état d'un projet, digne assurément de fixer notre attention, mais dont la réalisation, si Dieu le veut, demandera du temps, beaucoup de prières, une grande prudence et le concours simultané de volontés entièrement dégagées de toute passion humaine et de tout parti pris fondé sur l'amour propre et l'intérêt personnel (...)»³⁶.

Ici, le jugement du P. Thomas d'Aquin est obscurci par deux incertitudes: la «fusion» des deux branches ne peut certes se réaliser qu'avec l'accord des deux contractants. Or le correspondant de Marie de la Croix ignore la position de l'Ordre. C'est intéressant, parce que c'est une donnée du problème que nous retrouverons au moment où débudent vraiment les pourparlers, en 1893: les Pères de Frigolet ne sont pas très sûrs des sentiments de l'Ordre à leur égard³⁷. Peut-être, dans leur fierté, ne voudraient-ils pas se voir refuser l'intégration dans l'Ordre s'ils la demandaient, après avoir clamé longtemps leur indépendance.

La deuxième incertitude tient à l'avis des religieux de Frigolet. Le P. Thomas d'Aquin pense donc en 1889, qu'il serait défavorable. Il est difficile, en l'absence d'autres traces, de savoir exactement sur quoi il fonde son opinion. Il est certain que le P. Paulin n'en voulait pas, et les jeunes profès formés à son école le suivaient sans doute dans son refus³⁸. Mais en 1893, quand les langues se délient, après le départ du P. Paulin, son successeur trouvera une large majorité «pour» la fusion³⁹.

La situation de 1889 paraît donc, en résumé, peu favorable pour une évolution vers la «fusion» des deux branches, et les choses en seraient peut-être resté là, sans l'arrivée sur la scène d'un personnage encore

³⁶ Lettre du P. Thomas d'Aquin de Boissy-Dubois à Mère Marie de la Croix, LTdA 2, 20 octobre 1889.

³⁷ Il est vrai qu'en 1893, Frigolet est passé par l'épreuve de la démission honteuse du P. Paulin. Le P. Denis Bonnefoy, supérieur, écrit à Mère Marie de la Croix: *Voudra-t-on de nous, après tant de misères?* (Arch. de Bonlieu, L Den 2, 28 juillet 1893).

³⁸ En janvier 1892, Mère Marie de la Croix reste persuadée que rien ne se fera avec l'abbé actuel de Saint-Michel de Frigolet. Elle écrit au P. Thomas d'Aquin: *Je ne sais qui [est-ce une formule rhétorique?] m'a dit que vos pères en résidence à l'ancienne abbaye de l'Etoile, dans le Loir-et-Cher, se rallieraient très volontiers à un projet de fusion, mais que le R. P. Abbé de Saint Michel n'y consentirait jamais. C'est vraiment bien fâcheux, car rien n'explique plus l'autonomie qu'il veut encore garder sinon une question d'amour propre (...).* LTdA 1, 26 janvier 1892.

³⁹ Les raisons politiques françaises invoquées par le P. Thomas d'Aquin ne sont pas gratuites. Il est certain que le gouvernement voyait d'un mauvais œil la présence de supérieurs ou de religieux étrangers sur le territoire français. Les prémontrés de Mondaye en savaient quelque chose, puisque leur père abbé, de nationalité belge, avait été expulsé de France en 1880.

nouveau pour nous, dont le sort est lié à la fois au P. Thomas d'Aquin, à Mère Marie de la Croix, et à Frigolet, où son rôle fut décisif.

Le P. Denis Bonnefoy, inespéré

La prieure de Bonlieu n'a pas désarmé de toute espérance. On la voit toujours faire campagne. En 1892, écrivant au P. Ambroise Garreau, religieux prémontré de la fondation de l'Etoile, qui lui écrit pour demander des renseignements sur Bonlieu, elle dit en passant :

(...) En vous écrivant ces lignes, il me vient la pensée de vous demander quelques détails sur vous, mon Révérend Père, sur votre situation dans l'Ordre de Prémontré : je sais à peine de quelle abbaye vous relevez et si vous appartenez à l'observance de Saint-Michel ou de Mondaye. En ces temps de dispersion, on ne sait plus s'orienter. Il est vraiment regrettable que la dispersion volontaire vienne s'ajouter à l'expulsion forcée et que les décrets iniques qui ont banni les religieux de leurs solitudes soient encore renforcés par ces divergences d'observances qui les éloignent les uns des autres plus encore peut-être que la persécution.

Depuis bien des années déjà je demande au Seigneur et à notre Saint Patriarche de ramener un seul troupeau dans un même bercail ! Je n'ai point de voix pour parler tout haut, mais tout bas je gémis de ce que tandis qu'on se croit si maltraité par les hommes on oublie ou on méconnaisse si singulièrement que nous nous faisons à nous-mêmes plus de mal qu'ils ne pourraient jamais nous en faire.

Que devient cette pauvre observance de Saint-Michel ? Et pourquoi tarde-t-elle tant à se réunir au corps de l'Ordre, puisqu'elle a abrogé tous les articles constitutifs de la Primitive Observance ? C'est pour nous un mystère impénétrable et douloureux (...) ⁴⁰.

Cette lettre, où la prieure mêle habilement ses plaintes de la division introduite par l'extérieur et de celle introduite par l'intérieur, est significative : la situation semble bloquée, et nul ne saurait dire pour combien d'années. Or en moins de dix-huit mois, la situation change totalement, et un grand ami — et disciple, pourrait-on dire — de Marie de la Croix va devenir le supérieur de Frigolet et mettre en œuvre, avec ses conseils, la fusion entre la Congrégation de France et le reste de l'Ordre.

Reprenons les faits. L'année 1892 compte à Bonlieu comme celle où commence la reconstruction de l'église du monastère. Le 16 février, les maçons arrivent pour commencer des travaux qui dureront près de huit

⁴⁰ Lettre de Mère Marie de la Croix au P. Ambroise Garreau, 14 janvier 1892, TAq 7.

années. Mais un autre fait marquant de 1892, dans la vie quotidienne du monastère, est l'aggravation notable de la santé de l'aumônier, l'abbé Revol. Depuis plusieurs années, la prieure devait chercher chaque été un remplaçant pour permettre à l'abbé de prendre les eaux, pendant quelques semaines. Mais au commencement de 1892, l'abbé Revol subit une attaque d'influenza qui ruine totalement ses forces⁴¹. Il faut songer à trouver un auxiliaire au curé de Bonlieu.

Mère Marie de la Croix se met en quête, et son vieil ami le P. Thomas d'Aquin lui envoie un religieux de Conques. Il s'agit du jeune père Denis Bonnefoy. Le P. Denis est né à Aubenas en 1853, il a alors 39 ans. Entré à Frigolet à l'âge de 16 ans, il fait profession l'année suivante, en 1870 — l'année même des vœux de Mère Marie de la Croix — entre les mains du P. Edmond. Ordonné prêtre en 1876, il retrouve bientôt à Conques son ancien maître des novices, pour qui il a une vénération⁴².

Comme le montre la correspondance échangée entre Bonlieu et Conques à cette époque, le P. Thomas d'Aquin a manifestement fait en mai 1892 un sacrifice personnel, en envoyant à Bonlieu son meilleur fils, son meilleur soutien à Conques, un autre lui-même, en quelque sorte. Mais le choix était bon: les deux parties se félicitent. La Mère écrit en août au P. Thomas d'Aquin:

Depuis trois mois que le P. Denys⁴³ est ici, je vois se dérouler ou s'enchaîner une conduite providentielle. Je ne vous parle pas de ce que vous savez, des aptitudes et qualités de ce fils de votre prédilection, du concours de circonstances qui l'ont amené et retenu à Bonlieu (...) ⁴⁴.

et elle va demander alors au P. Thomas d'Aquin s'il n'est pas possible de prolonger sans délai la présence du P. Denis à Bonlieu: elle est conquise par la simplicité et la piété de l'excellent religieux. Elle n'est

⁴¹ Le détail de ces péripéties se trouve dans la correspondance (LRev) et dans le registre de la paroisse (HGM 1, p. 239 sv.).

⁴² Je n'ai pas de trace de sa nomination à Conques — peut-être dès l'ordination. En tous cas, il y est déjà lors du Congrès de 1883 à Frigolet. Il n'existe pas d'études sur le P. Denis Bonnefoy, dont le trop court abbatiat a sans doute découragé toute tentative d'historien. Voir cependant le livret: *Bénédiction abbatiale donnée par Mgr Gouthé Soulard au Révérendissime Père Denis, abbé de Saint-Michel de Frigolet, le Mardi 23 mai 1899*, Seguin frères, Avignon, 1899, 79 p. qui contient la reproduction des articles de presse, du sermon de l'archevêque, du toast du P. Denis et du discours du P. Godefroid Madelaine à cette occasion.

⁴³ L'orthographe est flottante. Mère Marie de la Croix aime bien écrire «Denys». Ailleurs, c'est plutôt «Denis». Lui-même signe «Denis».

⁴⁴ Lettre au P. Thomas d'Aquin, LTdA 1, 22 août 1892.

pas cependant tout à fait ingénue: le P. Denis est un bon religieux, mais il n'est pas un homme de grand caractère. A son amie l'abbesse de Solesmes, Marie de la Croix écrira, lors de la mort du P. Thomas d'Aquin, l'année suivante:

Malheureusement, le bon Père Denys n'est pas, malgré beaucoup d'incontestables qualités, de la trempe qu'il faudrait pour nous appuyer sérieusement (...).

et déjà, lors du premier bref séjour qu'il a fait au monastère en mars, la Mère écrivait à la même abbesse ces lignes étonnantes:

Le R. P. Denys a de grandes qualités et de précieuses aptitudes. Entré à Saint-Michel à 14 ans, ayant perdu sa mère tout jeune, il manque de je ne sais quoi qui ne vient guère que de l'éducation maternelle. C'est singulier comme ce qui vient de la mère est... fort. C'est tendre oui, mais cela aboutit à la force. Et pour ne l'avoir pas reçu, un homme restera peut-être enfant toujours (...)⁴⁵.

De son côté, le P. Denis, n'était le scrupule d'avoir abandonné le P. Thomas d'Aquin, est enchanté. Voici quelques extraits d'une longue lettre de juin 1892 qu'il écrit à son supérieur:

Bonlieu le 24 juin 1892

Mon très révérend Père,

vous avez dû recevoir la carte postale où je vous annonçais le départ de M. le curé pour les eaux et mon entrée en fonction comme aumônier-curé. J'ai eu un serrement de cœur bien prononcé en me voyant le père de ces âmes ferventes qui vous doivent leur vie norbertine. Je ne suis pas digne ni capable d'un pareil emploi! Je me suis mis quand même à la besogne, en comptant sur vos prières et la bonne volonté de vos saintes filles. Il sortira pour moi de ce contact intime une abondance de lumière et d'énergie, comme vous me le souhaitez si paternellement.

La révérende Mère met le comble à ses bontés en me traitant de plus en plus comme votre représentant et votre enfant gâté. Elle m'a confié, pour le lire et faire mes observations, son travail intime sur la fondation de Bonlieu. Elle commence en rappelant ses premières relations avec vous à Saint-Michel. En 24 heures, j'ai lu 15 cahiers de 20 pages chacun, avec un intérêt toujours plus vif, et je ne suis encore qu'à l'établissement provisoire des soeurs à l'Orphelinat de Maubec avec le R. P. Joseph pour aumônier... Qu'il y a de belles pages sur la vie religieuse et norbertine! Comme la Mère apprécie sainement les hommes et les choses! On y sent votre esprit et votre tact... Souvent apparaît la belle physionomie de Dom Gabriel et celle, si

⁴⁵ Lettre de Mère Marie de la Croix à Madame Cécile Bruyère, Arch. de Bonlieu, Cec 1, 24 mars 1893.

épiscopale et si paternelle et si noble de Mgr Gueulette. A côté de ces personnages et de vous, le bon P. Edmond fait triste figure, j'en suis stupéfié... et les lettres du Révérendissime sont là avec leur allure sui generis pour montrer que la rupture de Bonlieu avec S. Michel devait fatalement éclater. (...)

En parlant de l'abbesse de Sainte-Cécile, Dom Guéranger disait qu'elle était sa récompense ici-bas. La vôtre, mon Révérend Père, je la vois de mes yeux dans la Mère Marie de la Croix. M. Montagne prétend, et j'étais de son avis, que vous quitteriez ce monde n'ayant pas terminé votre œuvre. A cette heure, je pense différemment: les chères Norbertines sont une œuvre complète, et c'est la vôtre (...) ⁴⁶.

Ces propos du P. Denis sont précieux, car ils montrent comment on pouvait juger, vingt ans après la fondation, l'œuvre des norbertines, du point de vue qui était celui du P. Thomas et de ses disciples⁴⁷. Bonlieu, avec sa vie régulière, contemplative et liturgique, ses vingt-deux chanoinesses (dont 14 soeurs de chœur), représentait une forme de perfection norbertine. Il est évident que le jeune prémontré de Conques est tombé sous le charme du lieu et de la fondatrice — de quatorze ans son aînée — et qu'elle a parfaitement réussi sa *captatio*.

Il n'est pas non plus sans intérêt de constater qu'elle commence à utiliser, comme une arme de premier choix, son récit «intime» de l'histoire de Bonlieu, ces grandes *Annales* composées entre 1881 et 1882. Elle les a fait lire déjà au chanoine de Béthancourt, ami d'Aiguebelle et aumônier d'occasion à Bonlieu, mais c'est la première fois qu'elle les met entre les mains d'un prémontré de Frigolet: le P. Denis est peut-être «stupéfié» comme il le dit, mais il ne met pas en doute un instant la vérité du récit de Mère Marie de la Croix. Déjà, ce n'est plus le roi — défunt, du reste — qui a raison, mais l'historien du roi.

La «lune de miel» entre le P. Denis et Bonlieu aurait peut-être duré. A l'été 1892, la prieure commence donc à traiter avec le P. Thomas

⁴⁶ Lettre du P. Denis Bonnefoy au P. Thomas d'Aquin de Boissy, LTdA 1, 24 juin 1892.

⁴⁷ Je pense qu'on peut parler d'une ligne propre au P. Thomas d'Aquin, très divergente de la communauté que forme et éduque alors à Saint-Michel de Frigolet le P. Paulin Boniface. La Mère prieure de Bonlieu ne s'y trompe guère. Elle écrit par exemple au P. Thomas d'Aquin, le 2 décembre 1892: (...) *Ce petit P. Eugène est un nouveau profès de S. Michel. Il était allé prêché un triduum à La Bégude [localité proche de Bonlieu] et il avait une vraie curiosité de voir Bonlieu. Mais ce n'est plus du tout le type sérieux du bon Père Denys, quelle différence! et puis ce sont un peu des Prémontrés de la nouvelle couche. C'est inouï tout ce qu'il m'a raconté dans les quelques heures qu'il a passées ici (...).* LTdA 1, 2 décembre 1892.

d'Aquin puis avec son propre supérieur, le Père Abbé de Tongerlo Thomas Heylen, de l'éventualité de prolonger indéfiniment le séjour du P. Denis. Ce dernier — comme le montre d'ailleurs la lettre que nous venons de citer — est un émotif et un affectif, et il paraît comblé dans sa fonction d'aumônier des norbertines et de vicaire de la paroisse⁴⁸. Mais il se fait un scrupule filial d'un séjour prolongé hors de Conques, où le P. Thomas d'Aquin, à la santé déficiente, aurait besoin de ses secours⁴⁹. Il dit à son supérieur: «*Vous me savez sur le Thabor, et ce Thabor n'a pas cessé depuis quatre mois, et vous me souhaitez le bonheur d'y rester. Puis-je accepter ce bonheur égoïste?*»⁵⁰. Rentré à Conques le 6 octobre, il accepte cependant de repartir pour Bonlieu, où le curé va de plus en plus mal, pour une durée indéterminée, en décembre 1892⁵¹.

C'est alors que l'histoire change son cours. Sur un coup de tête, une sorte de caprice d'enfant, à en croire la prieure de Bonlieu, le P. Denis est parti pour un voyage de quelques semaines à Jérusalem, au printemps 1893, avec l'accord de ses supérieurs⁵². Le P. Denis doit passer auparavant par Rome. Il y apprend le décès du P. Thomas d'Aquin, un vrai choc

⁴⁸ Le jugement de l'abbé Revol, curé et aumônier en titre, est tout à fait positif également. Il note dans son registre, au départ du P. Denis: *Le caractère du P. Denis, la note dominante, c'est une très grande bonté. Aussi avait-il su pendant son court passage se concilier toutes les sympathies, surtout celles de la jeunesse qu'il soulevait par son entrain et son aptitude spéciale à la faire chanter des cantiques et autres chants pieux. Son départ a donc causé dans la paroisse des regrets bien sentis.* Arch. de Bonlieu, HGA 1, p. 240.

⁴⁹ Il écrit en septembre 1892 au P. Thomas d'Aquin: *Quand je verrai, moi, ma mission terminée, je boucle ma malle et je m'en reviens à Conques sans tambour ni trompette. Pour moi, officiellement, il n'y a pas autre chose, et j'en suis à me demander si en conscience je n'aurais pas dû rentrer à Conques depuis que M. l'aumônier est revenu des eaux (...).* Lettre au P. Thomas d'Aquin, LTdA 1, 15 septembre 1892.

⁵⁰ Lettre du P. Denis au P. Thomas d'Aquin, LTdA 1, 19 septembre 1892.

⁵¹ Le P. Denis reste à Bonlieu jusqu'au 13 avril 1893, date de son départ pour Jérusalem. La veille du départ, le 12, arrive à Bonlieu le chanoine de Béthancourt, qui sera le suppléant de l'aumônier pendant 5 mois, jusqu'au 6 septembre. Ensuite, ce sera le tour du P. Augustin Lachal, prémontré de Frigolet.

⁵² Il n'y a pas beaucoup de détails sur ce pèlerinage, manifestement accompli avec des paroissiens de Conques. Il semble que le P. Denis ait déjà été, en 1890, à Jérusalem. Une lettre du P. Denis au P. Thomas, datée de Rodez le 30 mars 1893 nous apprend que le P. Paulin «*vient à l'instant de donner une pleine approbation à mon voyage eucharistique*» et plus loin: «*je compte sur vos commissions pour Marseille, Rome et Jérusalem*». Mère Marie de la Croix écrit à l'abbesse de Solesmes: *Ce voyage à Rome et à Jérusalem est un vrai mirage pour lui.* Comme le remarque aussi la prieure, il est d'ailleurs assez curieux (mais significatif sur le tempérament un peu enfantin du P. Denis) qu'une dépêche alarmante de Conques sur la santé du P. Thomas d'Aquin ne l'ait pas arrêté dans son projet. Voir Céc 1, lettre du 14 avril 1893. Les Archives de Bonlieu conservent aussi une lettre du voyageur datée d'Alexandrie le 25 avril 1893.

pour lui⁵³. Puis il y contracte la malaria, et finalement s'embarque fiévreux à Marseille pour la Terre Sainte. Or pendant ce temps, des événements graves se produisent à Frigolet. Le P. Abbé Paulin Boniface est déposé par Rome, pour une désagréable affaire de mœurs.

Pour parer au plus tôt au scandale qui éclabousse l'abbaye de Frigolet, le Saint-Siège nomme l'archevêque d'Aix, Mgr Gouthé-Soulard⁵⁴, visiteur apostolique et supérieur général de la congrégation de France, avec la mission de guérir la communauté, traumatisée. L'archevêque, qui va prendre la chose très à cœur, ne peut cependant envisager, outre ses charges épiscopales habituelles, d'assumer seul la charge d'une congrégation en situation délicate. Il nomme donc le P. Denis Bonnefoy comme Pro-visiteur, avec les pleins pouvoirs pour agir en son nom. La nouvelle arrive au P. Denis alors qu'il aborde à Marseille, comme un coup de foudre. Voici le récit de Mère Marie de la Croix à l'abbesse de Solesmes:

(...) Mon pauvre Père Denys était à peine descendu du bateau qui le ramenait d'Orient qu'un pli archiépiscopal lui est remis. C'est Monseigneur d'Aix qui, nommé par le pape visiteur apostolique de Saint-Michel et de ses dépendances, lui sous-délègue, à lui Père Denys, tous ses pouvoirs spirituels et temporels, et l'établit en son lieu et place, à Saint-Michel! Le pauvre père est atterré, foudroyé par cette nouvelle, se sauve à Conques prier et pleurer sur la tombe du R. P. Thomas d'Aquin. C'est ce soir seulement qu'il sera à Aix pour prendre les ordres de Sa Grandeur, d'où il se rendra à Saint-Michel (...)⁵⁵.

⁵³ Le P. Thomas d'Aquin meurt le 13 avril 1893, à Conques. Mère Marie de la Croix est vivement frappée. Elle écrit à l'abbesse de Solesmes: *Cette mort est une grande perte pour nous (...). Le Père Thomas était réduit à une grande impuissance depuis plusieurs années. Sa vie entière n'était plus que douleur, mais il était encore une protestation vivante contre les agissements des successeurs du R. P. Edmond. Cette mort creuse encore plus profond le retranchement qui nous isole à Bonlieu de l'œuvre primitive fondée il y a trente ans à Saint-Michel, car il n'y a plus que nous qui la représentions, et qui sommes-nous?* Cec 1, Lettre du 14 avril 1893.

⁵⁴ François-Xavier Gouthé-Soulard (1819-1900) est né à Saint-Jean-la-Vêtre (Loire) le 1^{er} septembre 1819. Ce lyonnais brillant — docteur en théologie dans la faculté reviviscente, en 1858 — est vicaire général de Lyon entre 1870 et 1875. Libéral, soutenu par Dupanloup mais barré par l'entourage de Pie IX (on le qualifie à Rome de «vieux gallican» — voir J. O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire*, Paris, 1996, p. 489 et *passim*), il est populaire pour sa charité et son sens pastoral. Il accède à l'archiépiscopat directement, à Aix, en 1886, sous Léon XIII, pour succéder à Mgr Forcade. Souvent suspendu de son traitement pour ses interventions tonitruantes contre le gouvernement (affaires des pèlerinages à Rome, du devoir électoral, de l'école catholique), Mgr Gouthé-Soulard est un pasteur aimé à Aix. Il s'est investi beaucoup dans sa mission à Frigolet. La correspondance entre le P. Denis Bonnefoy et Mère Marie de la Croix le montre souvent en visite pour un ou plusieurs jours, appelant souvent le P. Denis à Aix etc.

⁵⁵ Lettre de Mère Marie de la Croix à Mère Cécile Bruyère, Céc 1, 3 juin 1893.

Mère Marie de la Croix est évidemment fort émue: voici l'imprévisible qui se produit enfin. L'abbaye de Frigolet se trouve désormais entre les mains de quelqu'un qu'elle connaît très bien, dans les idées de qui elle se retrouve — il s'agit d'un fils spirituel du P. Thomas d'Aquin! — et elle songe aussitôt qu'il s'agit peut-être de la chance unique pour Frigolet de retourner à des observances «sérieuses» et de réaliser enfin la fusion avec le reste de l'Ordre. Il se pourrait aussi qu'elle ait pensé que «son» P. Denis (elle emploie elle-même ingénument le pronom possessif) serait docile à ses instructions maternelles⁵⁶. Sa première lettre au P. Denis, non sans quelque imprudence, donne le ton de ce que vont devenir les relations entre les deux supérieurs:

N.D. de Bonlieu, le 2 juin 1893

Mon Révérend Père,

je commence cette lettre sans savoir où je pourrai vous l'adresser. Car il ne faut pas songer à l'envoyer à Conques, d'où vous seriez parti, d'après votre itinéraire reçu hier et qui vous amènera à Aix samedi.

(...) Vous voici donc, mon Révérend Père, investi des pouvoirs les plus étendus et les plus formels pour l'œuvre de Saint-Michel, berceau de votre vie tout entière, où vous êtes venu petit enfant et dont vous êtes sorti prêtre et fils de saint Norbert. On ne vous a pas dissimulé que cette œuvre serait difficile et pénible; elle le sera plus encore qu'on ne peut le dire.

Si ce n'était la confiance que me donnent toujours les actes de l'autorité, je ne pourrais me défendre de trembler pour vous, ô mon Père, non seulement pour votre paix, pour votre santé, mais même pour le succès de votre mission. Elle ne saurait vous coûter trop si elle réussit selon la mesure des desseins de Dieu, mais elle pourrait faire aussi de bien sanglantes blessures. (...).

L'heure n'est-elle pas venue, mon Père, de ressusciter l'œuvre du R. P. Edmond et de prouver qu'elle était viable sinon dans toutes ses formes, du moins dans sa racine, vraiment implantée dans le sol norbertin. Cette œuvre toujours entrevue par le vénéré P. Thomas d'Aquin comme devant refléter un jour les plus purs rayons de l'œuvre de saint Norbert. Ce n'est pas là, peut-être, ce que les hommes vous convient aujourd'hui à faire. Vous saurez de la bouche de Sa Grandeur Mgr d'Aix sur quoi doivent porter vos soins et vos efforts, mais derrière l'œuvre des hommes, ne sentez-vous pas que se cache l'œuvre de Dieu?

Vous allez voir tous les religieux, et nul ne pourra suspecter vos agissements, ils se feront au grand jour, avec mandat. Tout est entre vos mains,

⁵⁶ J'emploie à dessein cette dernière expression. On trouve en toutes lettres l'aveu de ce type de relation dans la correspondance avec Solesmes. Mère Marie de la Croix écrit par exemple à Madame Bruyère le 29 septembre 1893: *Vous savez que le P. Denys est un peu mon fils*. On verra là soit un véritable transfert (elle adopte le P. Denis en se substituant au défunt Père Thomas d'Aquin, père spirituel du P. Denis), soit une extension du cœur déjà maternel pour ses filles.

et croyez-vous que le Rév. P. Thomas soit étranger à ce mouvement? Pourquoi vous plutôt qu'un autre? Pourquoi? Ne semble-t-on pas rendre ainsi en votre personne un hommage posthume à ce Père vénéré dont vous êtes le fils privilégié et si intime! Vous avez protesté par votre silence et par vos actes contre les mitigations introduites et tout le monde le sait. C'est même peut-être ce que l'on sait de mieux sur votre compte. Aller à vous en cette circonstance, n'est-ce pas déjà une manière de revenir aux idées de ce père? Et quelles étaient ces idées? Si vous ne les connaissiez pas mieux que moi, je pourrais vous citer maintes lettres où, après avoir abordé la question de la fusion comme point de départ de l'œuvre à refaire, le vénéré Père reporte sa pensée, ses désirs — je dirais: ses prédictions — sur le retour des coutumes anciennes. Tout ceci demande bien vos réflexions, toute votre prudence, votre sagesse et, en même temps, l'énergie calme et soutenue de votre caractère et volonté. Ce n'est pas à cela que vous semblerez travailler, cependant c'est cela que vous pouvez préparer (...)⁵⁷.

Dans le même temps, le P. Denis lui adresse de Conques une lettre qui se croise avec celle de la prieure, où il exprime son désarroi, et appelle au secours:

En priant aujourd'hui sur la tombe du pauvre père, riche en bénédictions pour ses enfants, je me suis senti plus calme, et j'ai eu le courage d'écrire à Mgr d'Aix: *Fiat secundum verbum tuum*. Ce que j'apprends ici, s'ajoutant à ce que m'a déjà dit le P. Hermann, n'est pas fait pour rendre enviable la situation qui m'est faite à S. Michel. Oh, ma Mère, si par vos prières et celles de vos filles, vous pouviez éloigner de moi le *calice*! Qui me rendra mon cher Bonlieu?

Je verrai Mgr l'Archevêque samedi soir. Je recevrai ses instructions et je vous en ferai part, et j'espère que par vos conseils vous voudrez bien remplacer auprès de moi celui qui m'a confié à vous. Et si Monseigneur m'y autorise, oh, comme volontiers je viendrai prier, pleurer peut-être, mais à coup sûr me fortifier pour les luttes à venir!⁵⁸

Comme on voit, si l'une est prête à diriger, l'autre s'offre volontiers à la direction. Désarmé par sa nomination, d'ailleurs assez inexplicable — comment le choix de l'archevêque s'est-il opéré? — le P. Denis a besoin de soutien et d'amitié, devant la tâche délicate qui s'offre à lui⁵⁹.

⁵⁷ Lettre de Mère Marie de la Croix au P. Denis Bonnefoy, L Den 1, 2 juin 1893.

⁵⁸ Lettre du P. Denis à Mère Marie de la Croix, L Den 2, 1^{er} juin 1893.

⁵⁹ Ceux qui le connaissent bien ont été surpris de cette nomination: par tempérament, le P. Denis ne semblait pas le religieux le plus indiqué pour une tâche qui demandait autorité et diplomatie — mais on convenait que la charité du nouveau supérieur serait une grande arme. Un ami du P. Thomas d'Aquin, l'abbé Montagne, écrit à Mère Marie de la Croix, le 19 juin: *Son cœur, qui est excellent, saura leur faire aimer ce qu'il faut les amener à vouloir. J'espère que sa tendance facile au découragement est déjà guérie d'emblée, par le sentiment qu'il a de combler les désirs du P. Thomas d'Aquin et d'avoir*

Dès le 17 juin, le P. Denis vient «rendre compte» de la situation qu'il a trouvée à Frigolet, et demander conseil à la prieure de Bonlieu. On trouve dans les notes de la Mère, prises le soir-même de leur entrevue, ces intéressants détails, sur le vif:

Mon Révérend Père, voulez-vous bien me donner votre bénédiction, dis-je, en me mettant à genoux. Il était tout en blanc et me bénit.

La conversation s'est portée tout de suite sur la question de S. Michel, et j'apprends là les tristes et lamentables choses qui ont motivé la suspension ou l'interdiction du Père Paulin de ses fonctions d'abbé. J'ai cru que j'allais mourir d'entendre ces choses. Et en sortant du parloir, au bout d'un quart d'heure d'entretien, j'étais en effet quasi plus morte que vive, et contre mon ordinaire, je n'arrivais qu'avec peine à le dissimuler. Quelques unes de mes filles me dirent: *Vous avez l'air fatiguée*.

Après Vêpres, je retournais au parloir. Le Père me parla de la communauté de Saint-Michel qu'il trouve bien régulière et édifiante, de son arrivée à Frigolet, le mardi à 10 heures du soir: sa lettre l'annonçant étant arrivée après lui, il ne trouva pas de voiture à la gare, monta la côte à pied, fut reçu par le frère Calixte, portier, qui l'accueillit par ces mots: *«Enfin, nous avons un père»*. Le R. P. Denys le pria de le conduire sans bruit et sans éveiller personne à la cellule qui lui était destinée, ce que le frère exécuta si ponctuellement que ce n'est que le lendemain matin que la communauté s'aperçoit de l'arrivée du R. P. Visiteur, qui se rend à tous les exercices, et au chapitre, où il lit la lettre de Mgr d'Aix lui déléguant tous les pouvoirs. Le soir, en interrogeant un novice sur quel sujet il avait fait oraison le matin, le novice lui répondit: *«Mon Révérend Père, je vous ai rencontré dans le corridor, et je n'ai pu trouver d'autres sujets d'oraison»*.

Le R. P. Denys se loue et s'édifie de l'attitude de la communauté de St Michel. Les Pères sont réguliers, soumis, laborieux. Plusieurs difficultés se sont déjà aplanies, presque par enchantement. Le Bon Père Denys est d'ailleurs resté aussi simple, aussi humble qu'avant d'avoir cette grande mission à remplir. On ne voit en lui ni fatuité ni vanité. Il parle avec émotion de ses regrets touchant Bonlieu.

Les religieux de Saint Michel tendent presque unanimement à reprendre leurs primitives coutumes. Tout ce qui ressort de l'administration précédente leur est suspect ou odieux. Ne devrait-on pas profiter de ce moment pour quelque bonne amélioration? Ne pas attendre que cette heure favorable ait fait place à une acceptation plus ou moins consciente des *faits accomplis*?

Il me semble que la fusion à laquelle on tend plus généralement encore, et à laquelle Monseigneur d'Aix pousse, serait la première chose à faire. C'est, je crois, le vœu du Saint-Siège. Ainsi on aplanirait les voies pour beaucoup de questions que l'on pourrait traiter alors en famille, l'Ordre étant

investi du pouvoir législatif. Ainsi, après avoir traité les conditions rudimentaires de la fusion *in globo*, on pourrait s'entendre avec les supérieurs pour réserver les droits de ceux qui voudraient sérieusement conserver les primitives coutumes qu'ils n'ont d'ailleurs jamais abandonnées qu'à leur corps défendant.

Quelques religieux disent au R. P. Denys au sujet de la fusion: *Oui, mais qui sait si aujourd'hui on voudra nous accueillir?* Le P. Denys paraît assez perplexe quand on aborde cette question. Il croit devoir attendre avant d'agir plus ouvertement que la situation soit plus nette par la démission officielle du R. P. Abbé, qui n'a encore donné sa démission que *in forma*⁶⁰.

La lecture de la correspondance entre le P. Denis et Mère Marie de la Croix montre souvent le supérieur de Frigolet quêtant les conseils de la prieure — il demande à quelle époque il doit faire la retraite annuelle, où prendre un «confesseur étranger à la communauté», s'il doit «expliquer aux novices les constitutions actuelles» (avec lesquelles il est en désaccord intime, personnellement) etc. Et la Mère le guide, patiemment. Elle lui explique comment rédiger ses «cartes de visite» de ses maisons dépendantes, elle lui demande si on fait bien la lecture régulière du «Sermon de saint Norbert» en communauté etc. Souvent, elle veille à son tempérament: *«Il faut être bon, très bon, et très ferme aussi. D'autant plus ferme surnaturellement que naturellement, c'est en bonté que vous excéderiez»* et de donner l'exemple de son idéal d'abbé: Jean-Chrysostome De Swert⁶¹.

Ainsi, les six années de supériorat qui s'ouvrent maintenant — le P. Denis meurt accidentellement en 1899 — sont-elles des années pendant lesquelles Mère Marie de la Croix veille discrètement sur son cadet et sur les affaires de Frigolet. Étonnant renversement de situation, près de trente ans après une fragile fondation féminine sous l'aile autoritaire du P. Edmond Boulbon. Cette année 1893 est donc décisive dans le changement des rapports entre les différents protagonistes de la scène prémontrée: les abbés de l'Ordre, rassurés par la caution épiscopale d'Aix sur Frigolet et bientôt par la personnalité du jeune supérieur, les prémontrés de Frigolet prêts à suivre leur nouveau père dans les démarches qu'il entreprendra, et la prieure de Bonlieu, conseiller occulte et bienveillant, intermédiaire idéal entre l'Ordre et le P. Denis.

En réalité, le jugement de Mère Marie de la Croix — ou celui du P. Denis — est en défaut sur un point: Frigolet ne reprendra jamais les

⁶⁰ Notes de Mère Marie de la Croix, 17 juin 1893, insérées dans la correspondance Denis Bonnefoy (L Den 2).

⁶¹ Voir par exemple L Den 1, 16 juillet 1894.

observances mitigées en 1881. Peut-être aurait-il fallu d'emblée les reprendre, au premier jour du supérieurat, mais ce ne fut pas possible: le P. Denis, dont la marge de manoeuvre était suspendue à une consultation quasi-permanente de l'archevêque, la vit réduite encore, pendant les premiers mois, par l'attitude malhonnête de l'abbé démissionnaire, le P. Paulin, qui créa toutes sortes d'ennui à la communauté⁶². Il essaya cependant, dans toute la mesure de ses forces, de redonner à la maison sa régularité, comme la correspondance avec Bonlieu en témoigne⁶³.

En tous cas, la fusion avec l'Ordre semble dès lors regardée positivement — quoique prudemment — par l'archevêque, et aussi par les frères. Or la première grande étape dans la voie de la réconciliation entre l'Ordre et la Congrégation de France, est franchie, à Bonlieu, à l'automne 1893. Mère Marie de la Croix s'est en effet mise en tête, pour débloquer la situation, de faire se rencontrer chez elle le P. Denis Bonnefoy et le père abbé de Tongerlo, Thomas Heylen. Bonlieu lui paraît un terrain neutre et discret, où chacun des deux protagonistes a des raisons objectives de se rendre.

⁶² L'affaire de moeurs — le P. Paulin est sorti de la communauté pour rejoindre une femme avec qui, semble-t-il, il entretenait des relations depuis un moment — se complique d'un problème de détournement de fonds. Le P. Paulin, propriétaire civil des bâtiments de Frigolet, refuse de se dessaisir de ses titres, et l'archevêque d'Aix doit menacer d'un procès. Dans le contexte politique difficile pour les congrégations, avec le souci de ne pas envenimer les choses et de ne pas ébruiter le scandale, l'affaire traîne péniblement en longueur, usant les nerfs du P. Denis, jusqu'à la fin de 1893. Les lettres du P. Denis (L Den 2) et les confidences de Mère Marie de la Croix à l'abbesse de Solesmes (Céc 1, 1893) jettent un jour suffisant sur cette affaire, qui ne mérite pas d'amples développements ici.

⁶³ Voici un exemple des efforts du P. Denis Bonnefoy, dans l'attention à la régularité, en des lignes qui peignent assez bien la vie quotidienne de la maison, l'été qui suit son arrivée à la tête de Frigolet: *Ma très Révérende Mère, (...) pour votre consolation et celle de vos sœurs, je vous dirai que nous avons eu le bonheur de chanter tout l'office du saint, matines exceptées. Rien de touchant comme ces laudes à 8h1/2 du soir, écho de nos anciennes traditions. J'ai pu en jouir un peu, le Père provençal félibre tenant l'orgue d'une façon bien religieuse. Depuis l'expulsion, la tonsure monastique n'avait plus été faite: on l'a reprise au grand contentement de tous. Et pendant qu'on procédait à l'opération, j'ai eu 5 minutes de pénible alerte: on m'apportait le journal racontant la séance de la chambre du 9 courant où l'existence des Congrégations est revenue sur le tapis. — Un jeune père a officié à la Grand Messe. C'est un fervent pour la Primitive Observance; malheureusement, Monseigneur l'évêque de Digne nous l'enlève pour quelques années, à cause de la loi militaire.*

Le soir, après complies, j'ai dû clôturer la fête en parlant de saint Norbert, et justement, j'ai pris pour thème le in Norberto fides des contemporains du Bx, et une heure plus tard, je lisais dans votre lettre vos belles pensées sur le même sujet. J'ai accepté vos lignes comme le bouquet de la délicieuse journée où les trois cloches auparavant silencieuses ont été mises en branle par nos jeunes gens (...). Lettre du P. Denis à Mère Marie de la Croix, L Den. 1, 2 juillet 1893.

Elle organise la rencontre en septembre 1893, à l'occasion de la visite annuelle de l'abbé Heylen à Bonlieu. De longue date, elle a prévenu le P. Denis de se rendre libre à son appel, pour rencontrer le prélat belge. Le jeune supérieur de Frigolet a bien du mal à gérer la situation du moment. La prieure de Bonlieu écrit à l'abbesse de Solesmes:

(...) Mon pauvre Père Denys se démène comme il peut dans son pauvre Frigolet. Il y fait le bien, me dit-on, mais il s'y surmène, voulant tenir à tout, à l'observance, au chœur, aux hommes d'affaires. Il y a un procès qui se traite en référé contre le P. A⁶⁴. Mgr l'archevêque d'Aix conduit tout cela avec une commission du Saint-Siège, c'est triste, triste et écrasant (...)⁶⁵.

Dans un tel contexte, le P. Denis a probablement vu dans la fusion le secours possible d'un Ordre, d'une structure qui lui faciliterait la tâche et ferait cesser son isolement. Mais il n'est pas très tranquille et ne sait comment il faudra procéder pour traiter concrètement avec les abbés de l'Ordre. En août, il écrit à Mère Marie de la Croix: «*Ne pourriez-vous pas jeter sur le papier quelques idées sur la fusion, à mesure que ces idées se présentent. Vous obligeriez singulièrement votre serviteur*»⁶⁶. Et la Mère rédige, sans se le faire demander deux fois. Une lettre du 21 septembre à Mère Cécile Bruyère permet de se rendre compte des conseils donnés au P. Denis, ainsi que de l'extrême préoccupation de la prieure sur ce sujet, qui paraît lui tenir à cœur plus que tout:

Je puis parler au P. Denis très franchement. En lui écrivant ce matin pour l'inviter à venir lundi, je me suis permise de lui soumettre deux plans: — fusion pure et simple, sans restriction. — fusion également pure et simple, sans revendication de titre ou de différences ostensibles, mais avec les petites restrictions que nous avons faites ici pour les seuls points des jeûnes et abstinences traditionnels. Ce dernier parti qui nous donnerait dans l'Ordre une maison de Pères suivant la même observance qu'à Bonlieu serait un grand avantage pour nous. Cependant, je ne désire précisément rien, et je demande au Seigneur, bien simplement et sans arrière-pensée de faire sa volonté⁶⁷.

Les idées de Mère Marie de la Croix (développées ici et ailleurs) sur la fusion sont fort simples: elle préconise l'union pure et simple, avec un profil bas du côté de Frigolet, qui est le principal demandeur et qui n'est

⁶⁴ Le «P. A.» est l'abréviation convenue, dans leur correspondance pour le «père abbé» Paulin Boniface.

⁶⁵ Lettre de Mère Marie de la Croix à l'abbesse de Solesmes, 16 septembre 1893, Céc. 1, 16 septembre 1893.

⁶⁶ L Den 2, 10 août 1893.

⁶⁷ Lettre à Mère Cécile Bruyère, Céc 1, 21 septembre 1893.

pas en position de force. Elle pense avec raison que l'union ne peut réussir que si le P. Denis accepte la loi générale de l'Ordre — son gouvernement central et sa liturgie (car Frigolet suit la liturgie romaine et non la liturgie prémontrée). Dans son cœur, on voit bien que le deuxième plan proposé à sa préférence: le «précédent» de Bonlieu est encourageant, et l'Ordre, à son avis, peut accepter sans ombrage une divergence qui porterait sur les points traités déjà avec les norbertines en 1873-1874. Elle préconise au fond, comme solution idéale, le modèle qu'elle a forgé elle-même. On peut s'interroger sur son réalisme, dans cette dernière proposition. Son désir d'être rejoint par Frigolet dans le type d'union à l'Ordre qu'elle a contracté elle-même pour Bonlieu l'aveugle peut-être sur la réalité: entre 1873 et 1893, il a passé vingt ans, qui font une génération, et les circonstances politiques de la vie religieuse en France ont été bouleversées dans l'intervalle. Le débat n'est plus au choix d'un mode de vie, mais à celui d'un dispositif de survie.

L'abbé de Tongerlo est lui-même très désireux de l'union, et très disposé à traiter, beaucoup plus que ne le pense même le P. Denis. Il écrit à Mère Marie de la Croix, en annonçant son arrivée: «*J'ose donc compter sur vous pour obtenir que le Rév. Père Denis vienne et que nous puissions arranger l'union de l'Ordre, que nous désirons tous de tout coeur: unum ovile et unus pastor!*»⁶⁸. L'entretien se passe bien:

L'entrevue a eu lieu mardi et mercredi, les préliminaires de l'union sont faites; le R. P. Abbé a été aussi bon que possible. Mon pauvre Père Denys qui s'attendait à des objections, à des conditions, était tout ahuri de ce succès sans coup férir. Il a invité le Révérendissime à aller voir St Michel, et ils sont partis hier pour aller y chanter les premières vêpres de la fête du grand Archange⁶⁹.

Il faut remarquer la valeur symbolique très forte du coup d'envoi des négociations. Il y a exactement vingt ans qu'un abbé prémontré du Brabant n'est pas allé à Frigolet. Le gel, relatif puis total, des relations entre les supérieurs de 1873 à 1893 vient subitement de cesser. Pour la fête patronale de Saint-Michel, le P. Heylen fait la route avec le P. Denis de Bonlieu à Frigolet, dans le sens inverse de celui qui avait amené en 1872 son prédécesseur Jean-Chrysostome De Swert avec le P. Edmond, de Frigolet à Bonlieu.

Il me semble que c'est à partir de là que toutes les réticences du P. Denis tombent vraiment. Il comprend que la partie est jouable, et qu'elle

⁶⁸ Lettre de Thomas Heylen à Mère Marie de la Croix, HEY, 18 septembre 1893.

⁶⁹ Lettre de Mère Marie de la Croix à Mère Cécile Bruyère, Céc 1, 29 septembre 1893.

n'est qu'une question de patience. Il en a d'ailleurs une confirmation quelques semaines plus tard, en novembre, en consultant les mémoires secrets adressés par les supérieurs des maisons de la congrégation de France à l'archevêque d'Aix: «*Il y a des désirs de fusion nettement exprimés. Si j'avais eu plus tôt ces documents, j'aurais été bien mieux encouragé à pousser le char dans cette voie*», confie-t-il à Mère Marie de la Croix⁷⁰.

En décembre, le P. Abbé Thomas Heylen adresse au P. Denis un message aimable l'informant qu'il a raconté son séjour à Frigolet à l'abbé général, qui «*désire aussi personnellement la fusion*» mais «*voudrait attendre le chapitre général pour donner la réponse et l'adhésion définitive de l'Ordre. Sans aucun doute, elle sera favorable*»⁷¹. Reste à porter l'affaire en cour de Rome et à sonder la Congrégation des Evêques et Religieux pour savoir ce qu'elle en pense. C'est chose faite l'hiver suivant. L'archevêque d'Aix se rend à Rome en décembre, voit le pape et les personnalités romaines qui l'encouragent. Il adresse, une note au P. Denis que celui-ci transmet immédiatement à Mère Marie de la Croix, pour l'informer de ce qui s'est passé. La note est enthousiaste, elle a été rédigée à Rome, au fil des événements:

Le terrain déblayé pour l'affaire ci-dessus [l'affaire du P. Abbé Paulin], j'ai Dieu aidant pu commencer l'importante question qui vous tient légitimement à cœur et pour laquelle aussi je suis venu à Rome. Le Saint-Père en a accueilli la proposition avec un intérêt marqué et m'a enjoint d'aller le dire au cardinal Verga.

Ce matin, au préalable, après une entrevue avec Dom Van den Bruel⁷², qui me paraît sérieux et capable, je suis allé voir le Cardinal

⁷⁰ Lettre du P. Denis à Mère Marie de la Croix, L Den 2, 28 novembre 1893.

⁷¹ L Den 2. Cette lettre est conservée dans les archives de Bonlieu au milieu des autres lettres du P. Denis, qui l'a probablement fait suivre à Mère Marie de la Croix, afin qu'elle ait en mains tous les éléments du dossier. Cette lettre est contredite par une autre du même au même, le 30 décembre. L'abbé Heylen insiste maintenant pour que la chose se fasse vite, et prétend que c'est l'avis du général: *J'ai la ferme confiance que nous ne devons pas attendre le chapitre général pour obtenir la fusion. Notre Rme Père Général est disposé à donner pleins pouvoirs à notre procureur. Peut-être les a-t-il déjà envoyés. Je lui ai écrit encore pour l'engager beaucoup à ne pas différer. Que je souhaite de voir bientôt qu'il n'y ait plus qu'unus pastor et unum ovile.* (L Den 2, lettre du P. Abbé Heylen au P. Denis, 30 décembre 1893).

⁷² Théophile-Vital van den Bruel est né en 1844. Novice à Tongerlo en 1863, profès en 1865, prêtre en 1869, docteur en théologie, il est nommé procureur général de l'Ordre en 1876 à Rome, et confirmé dans la charge par le chapitre général de Vienne de 1883 — sa nomination consacrant du reste l'influence de la puissante abbaye de Tongerlo dans l'Ordre. Il rendit maints services, notamment aux français lors de la fusion de 1896. Il fut béni abbé titulaire de Floreffe lors du chapitre général de Prague en 1896. Il démissionna en 1910 et il mourut en 1914.

Oreglia⁷³. Celui-ci avait su que j'étais à Rome et désirait me voir. Il y a longtemps que le projet de réunion lui tient au cœur. Il trouvait des résistances tenaces dans le Père Paulin et il m'a répété les sottes réflexions — sottes et blessantes — qu'avec une hypocrisie révoltante il lui a faites au mois d'avril dernier.

Le moment est donc venu de travailler à cette réunion. Ce sera extrêmement facile. Dès aujourd'hui le procureur Via della Finanza 6 (et non pas 3) va prendre les instructions du Général. Je possède les pleins pouvoirs du visiteur apostolique et des vœux de la majeure partie des religieux de votre Institut. La Providence a permis un grand mal pour arriver à un grand bien⁷⁴. Il n'en faut pas parler non plus encore. Le silence est le grand artisan du succès. Avec le temps. Demain matin, je présenterai une instance officielle à ce sujet au Cardinal Préfet. Je vous apporterai les instructions qu'on me donnera pour conduire cette affaire.

Le Cardinal Graniello, le premier à qui je m'en suis ouvert (c'est un saint, de l'aveu de tous, et il possède mieux que qui que ce soit le dossier, car il était secrétaire des Vescovi e Regolari, jusqu'à sa promotion à la pourpre) en était très joyeux. *«C'est la chose la plus facile du monde, me dit-il, ceux qui n'en voudront pas, on leur donnera une petite pension et ils s'en iront! Je crois, mon Père, qu'il faut s'en tenir d'abord aux grandes lignes, et réserver la question de détail d'observance pour plus tard, par exemple au chapitre général qui doit avoir lieu pour l'Ordre en juillet 1894, où les députés de l'Institut de St Michel seraient convoqués. Du moment aussi que la Primitive Observance a été démolie chez vous, il me paraît qu'il serait bon de ne pas trop employer l'expression « commune observance » appliquée au Grand Ordre de Prémontré, qui, ainsi que me le disait avec insistance le Cardinal Oreglia, marche bien et vit sous des règles approuvées par le Saint-Siège (...).»*⁷⁵.

Ce document apporte un certain nombre de confirmations à la situation que nous voyons peu à peu se configurer. D'abord, Rome a bien saisi, sous l'abbatiate précédent, l'impossibilité de rien conclure: le P. Paulin était trop jaloux de son indépendance de supérieur général. Ensuite, les deux cardinaux consultés semblent trouver la chose extrêmement facile,

⁷³ Noble piémontais, nonce à Bruxelles de 1866 à 1868, où il se familiarise avec les Prémontrés du Brabant dont il est le Visiteur. Sa carrière diplomatique (internonce en Hollande, nonce à Lisbonne) le conduit à Rome, cardinal en 1873, doyen du Sacré-Collège le 30 novembre 1896, puis camerlingue. Il est le cardinal-protecteur de l'Ordre de Prémontré, et joue un rôle considérable dans la fusion de la Congrégation de France avec l'Ordre en 1896-1898.

⁷⁴ Je pense qu'il faut entendre: le départ infamant du P. Paulin a permis que la situation bloquée, quant à la fusion, soit débloquée.

⁷⁵ Cette note est glissée dans une lettre du P. Denis du 21 décembre 1893, L Den 2. Elle continue avec les questions du Cardinal Graniello, qui a voulu savoir ensuite combien la congrégation de France avait de maisons, de prêtres, de convers etc.

réalisable avant même le chapitre général. Le dernier point n'est pas le moins intéressant: on sent fort bien que la question des «observances» — qui passionnent tant les Français — n'intéresse guère les cardinaux romains. Le point de vue de la Congrégation des Evêques et Religieux est de voir les instituts «marcher bien» et obéir à «des règles approuvées». Le reste ne lui semble pas d'importance majeure, en tous cas pas de taille à empêcher une union souhaitable entre des maisons. Comme l'a fort bien montré B. Ardura, on est dans un contexte de «fusions» des instituts religieux, qui prime pendant tout le pontificat de Léon XIII⁷⁶. Cette année 1893 est celle qui vient de voir au printemps (décret de Léon XIII du 17 mars) l'union des cisterciens, et à l'été (bref papal du 12 juillet) la confédération des Bénédictins. Ce courant «unificateur» emporte tout, même les questions d'observance.

En réalité, la fusion, dont l'idée est maintenant reçue et approuvée en haut lieu et dans l'Ordre, ne sera pas réalisée avant le Chapitre général, qui n'a pas lieu comme prévu en 1894 mais seulement en 1896, du 25 au 28 août à Schlägl en Autriche⁷⁷. Cette période correspond à un long temps de préparation des esprits du côté de Frigolet, car c'est finalement dans la Congrégation de France qu'on peut observer les réticences les plus marquées. La correspondance avec le P. Denis fait apparaître plusieurs fois l'idée d'une consultation écrite de tous les membres de la Congrégation, qui dégagerait le sentiment général. Mais cette consultation, réclamée par l'Archevêque, n'aura lieu qu'en octobre 1896, après le chapitre général, pour présenter aux religieux les conditions qui leur étaient proposées et emporter leur adhésion.

L'un des opposants les plus farouches à cette «fusion» semble avoir été le P. Alphonse Pugnière. Ce père était le procureur de la Congrégation de France à Rome. Il avait un certain crédit dans la communauté — durable puisqu'il sera élu abbé de Frigolet en 1898 mais refusera l'élection — et semble avoir eu des sentiments mitigés pour le P. Denis. Mère Marie de la Croix avait senti son opposition à la fusion, elle tente de le faire quitter Rome, et écrit, en janvier 1894 au P. Denis:

⁷⁶ Voir surtout: «Le P. Edmond Boulbon et la primitive Observance de l'Ordre de Prémontré, illustration des politiques française et pontificale au XIXe siècle», dans *Les Prémontrés au XIXe siècle traditions et renouveau*, Paris, Cerf, 2000, p. 81-118.

⁷⁷ A vrai dire, les capitulants de 1889 avaient prévu de le tenir en 1892, puis la date avait été repoussée à 1894, puis à 1896, pour des raisons qui ne sont pas claires. La décision d'avoir un chapitre général *tous les six ans* n'est du reste qu'une décision des capitulants de 1896. Le même chapitre fixera en outre la tenue d'un chapitre provincial, intercalé au milieu de cette période de six années. (*Chapitre général 1896*, Session III, n°5).

Pressez le retour du P. A., on vous en sera reconnaissant à Rome. Soyez sûr de celui que vous enverrez comme remplaçant. Et puisque l'affaire de la fusion est avancée, pourquoi ne prendriez-vous pas, dans l'extrémité où l'on vous met, le Procureur général de l'Ordre⁷⁸ qui, depuis plus de 15 ans, gère toutes les affaires des diverses provinces? Il est très mûr et très prudent, il a fait ses preuves, il est fort bien en cour. Après votre réunion aux autres prémontrés, pensez-vous continuer à entretenir une procure pour vous seuls? Ce ne serait ni utile, ni habile, ni économique. Voilà une occasion qui se présente. Proposez-le, si on l'accepte, je crois que vous n'aurez qu'à vous en féliciter. Le R. P. Vital a servi de procureur ou d'intermédiaire à plusieurs évêques de France, pourquoi pas à une maison de l'Ordre, encore qu'elle ne serait pas tout à fait encore de la même juridiction? Je vous livre cette pensée dans le cas où ce serait une lumière, à vous d'en juger⁷⁹.

En fait, le P. Denis n'en fera rien à cette époque, mais seulement en 1898, après le décret officiel de réunion de sa congrégation à l'Ordre⁸⁰. On voit en tous cas la manière dont Mère Marie de la Croix juge les choses. Elle ne perd guère une occasion d'encourager le P. Denis et de souligner l'inéluctable de la fusion.

De même, par exemple, en 1894, à la réception du *Catalogus (...) totius Ordinis Praemonstratensis* à l'initiative personnelle d'un chanoine prémontré de Wilten (Autriche), elle voit la liste des religieux de la congrégation de France insérée dans ce *conspectus* général de l'Ordre et fait part de sa joie au P. Denis⁸¹. L'Ordre prend doucement l'habitude d'intégrer les prémontrés de Frigolet...

⁷⁸ Le P. Vital Van den Bruel, cf. note *supra*.

⁷⁹ L. Den 1, 25 janvier 1894.

⁸⁰ Il y a bien eu une tentative pour ramener le P. Alphonse en juin 1894 — notamment pour le soustraire à une situation délicate, le P. Paulin ayant décidé de séjourner à Rome (v. L. Den 2, 25 juin 1894) mais ce ne fut pas un retour définitif.

⁸¹ *Catalogus totius sacri, candidi, canonici et exempti Ordinis Praemonstratensis, ineunte anno 1894* edidit Franciscus Danner, clericus canoniae Wilten, Innsbruck, 1894, 134 pages. Les religieux de la congrégation de France ont droit aux pages 95-104. Ils sont vraiment traités comme membre à part entière de l'Ordre, notamment pour le nécrologe, où, dans la liste des 12 membres de l'Ordre décédés entre janvier et décembre 93, les deux chanoines de Frigolet (P. Thomas d'Aquin et P. Agathocle) décédés sont insérés naturellement. L'enquête du P. Danner a été faite avec assez de soin mais la situation de Frigolet devait lui être assez incompréhensible. Le P. Denis écrit à Mère Marie de la Croix: *Ces bons pères d'Autriche ont eu des échos de nos affaires par le P. Timmermans et surtout par le P. Danner de Wilten. Ce dernier a écrit à toutes nos maisons je ne sais combien de lettres en latin et en allemand pour connaître au juste les raisons que j'avais de ne pas lui donner le nom du P. P[aulin] à insérer dans son Catalogue de l'Ordre de Prémontré. Il est difficile qu'il n'ait pas reçu quelque édifiante révélation à ce sujet.* L. Den 2, 30 janvier 1894. Une lettre du 14 avril — quand le P. Denis reçoit lui-même l'ouvrage du P. Danner — est mi-figue mi-raisin: *le bon fr. Danner aurait dû nous soumettre les épreuves en ce qui nous concerne. Il y a des fautes de première force. Quoi qu'il en soit, ce jeune théologien (il est né en 1871)*

La même année 1894 encore, le P. Abbé de Tongerlo visite les prieurs de Frigolet en Angleterre, au printemps. Le P. Denis guette anxieusement la réaction du prélat belge sur ce qu'il a vu. Cette anxiété par rapport au regard que pose l'Ordre sur Frigolet apparaît souvent dans les lettres, presque chaque fois qu'il est question de la « fusion ». Le P. Denis guette tout ce qu'on dit dans les couloirs de l'Ordre. Il écrit à la prieure de Bonlieu, le 7 mai : *Le Rme P. Abbé de Tongerlo aurait dit que quelques maisons d'Autriche ou de Hongrie seraient opposées à la fusion*. Aussitôt, bonne ambassadrice, Mère Marie de la Croix écrit au P. Vital, le procureur de l'Ordre, pour savoir ce qu'il en est, afin de pouvoir rassurer le P. Denis. Le P. Vital répond :

Quant à notre union avec les confrères de Frigolet, on vous a parfaitement mal renseignée... Naturellement, il m'a fallu en écrire au Général, or celui-ci a demandé l'avis de tous les abbés de la province Hungaro-autrichienne, et, selon ce qu'il m'a écrit au mois de février, tous, sans aucune exception, ont consenti. Il appartient à Frigolet et à l'archevêque d'Aix à pousser cette affaire, et au prochain chapitre général à régler toutes choses. Pour moi, je ne puis rien faire de plus que ce que j'ai fait⁸².

Et la Mère de transmettre la lettre au P. Denis. Ainsi la voit-on agir pendant tout le supérieurat du P. Denis. Il me semble qu'on peut utilement encore, par un autre « dossier » — montrer à la fois quel type de débat elle entretient avec le P. Denis et comment elle juge elle-même des choses du gouvernement. Elle voit le pauvre père hésiter à fermer ses maisons dépendantes, coûteuses en personnel, tandis qu'à Frigolet il a peu de monde pour tenir l'abbaye. Elle écrit ces lignes pleines de jugement :

Débarrassez-vous le plus possible de vos fondations, invoquez à toute occasion la *fusion* comme remède infaillible. Centralisez le plus possible vos ressources de personnel à Saint-Michel ou à Conques, à Saint-Michel surtout, *sous vos yeux et dans votre main*. Sans cela, vous n'en sortirez jamais, et vous vous agitez indéfiniment dans une situation sans issue⁸³.

a fait œuvre excellente, et si nous sommes renvoyés à la fin du catalogue, la faute en est, dit-il dans sa préface, au retard qu'ont mis à lui répondre les prieurs de Conques et de Storrington. L Den 2, 14 avril 1893.

⁸² Lettre du P. Vital Van den Bruel à Mère Marie de la Croix, L Den 2, 7 octobre 1894. Le mois suivant encore, la correspondance comporte une autre preuve de cette attention permanente au regard des autres confrères de l'Ordre. Le P. Denis écrit triomphalement à Mère Marie de la Croix que son étudiant de théologie fraternise avec les deux confrères prémontrés belges qu'il a dans son amphithéâtre (L Den 2, 10 novembre 1894).

⁸³ C'est un *leitmotiv* chez la prieure de Bonlieu, elle ne comprend rien à cette politique d'éparpillement qui lui paraît désastreuse. Elle y revient en novembre quand le P. Denis — qui a enfin fermé Farnborough — agite l'idée d'une fondation dans le diocèse de

Vous êtes trop morcelés, vous n'y tiendrez pas. La déperdition de vie religieuse est trop grande, la régularité n'est plus que lettre morte, de là la porte ouverte à mille abus et la dissolution lente ou précipitée, mais assurée.

Les chanoines sont faits pour vivre en *chœur*, non en missionnaires. Et avec les épreuves formidables qui vous ont atteints, vous avez besoin plus que personne de vous tenir en garde contre toute cause du principe de dissolution ou de dislocation.

Vous êtes chanoines prémontrés, restez cela, et travaillez à ce que chacun de vos religieux ou *toutes* vos maisons fassent l'*office conventuel*. A votre place, je n'hésiterais pas à supprimer toute maison qui ne répond pas aux fins de l'Ordre. On ne doit jamais hésiter au sacrifice d'un membre pour sauver le corps tout entier. Vous manquez de monde à Frigolet et vous voulez entretenir des maisons où l'on ne peut suivre la règle ni faire le chœur: c'est se *dénorbertiniser* à plaisir et en pure perte⁸⁴.

Comme l'idée lui tient à cœur, elle y est revenue abondamment le mois suivant, demandant perfidement pourquoi Frigolet avait tant de maisons à l'étranger depuis qu'elle s'appelait «congrégation de France» (elle propose de faire une «province britannique») et si l'on envoyait toujours dans les prieurés des religieux «choisis» etc. Elle sait fort bien que ces «missions» sont souvent l'occasion de s'épargner dans la maison-mère les sujets dont la présence est indésirable, dût la réputation de l'Ordre en souffrir. Le P. Denis, piqué au vif, répond:

Est-ce pour ruiner plus vite l'observance qu'on s'est éparpillé? Oui! Et les preuves de parole et de fait abondent. Et ce serait à moi à faire disparaître cet éparpillement, et j'y travaille, puisque j'ai fermé une de nos maisons d'Ecosse en transférant ailleurs le personnel. Mais on ne peut faire cela partout, à cause des intérêts matériels, spirituels, épiscopaux en jeu. «Envoyez-vous toujours à l'Etranger les religieux les plus choisis»? Je n'ai envoyé personne à l'Etranger encore, si ce n'est sur l'ordre de Monseigneur, et pour un essai décisif, le P. Thibaud. Il est au Mexique, inconverti et inconvertisable, aussi va-t-il être renvoyé de l'Ordre sans tarder. Tous les autres étaient à l'Etranger quand je suis arrivé à Saint-Michel. Il sera difficile, sans la fusion, de faire une province britannique, et même il y a telle maison, celle de l'Impératrice qui, d'après les conventions orales, ne doit avoir que des prêtres français. Veuillez être indulgente et prier pour tous nos frères et pères.

Dans cet échange, et dans cette lettre touchante, où le supérieur de Frigolet réclame de la prieure de Bonlieu son indulgence pour les malheurs

Langres: *Je trouvais si heureux de vous voir arriver un renfort par le retour de vos pères anglais et puis vous allez encore les disperser!! Je ne saisais pas bien l'avantage de cette manœuvre* (...) L Den 1, 1^{er} novembre 1895.

⁸⁴ L Den 1, 3 mars 1895.

de sa congrégation, on sent aussi toute l'amitié et la confiance qui passe entre les deux correspondants. Le P. Denis accepte du reste volontiers les reproches, parfois véhéments, de la Mère, parce qu'il les sait guidés par l'amour de l'Ordre et du bien. Il termine cette même lettre par un détail qui révèle son envie d'en finir avec la solitude de cette congrégation séparée du reste de l'Ordre (et sans doute la lassitude de sa charge):

A quand la visite du Révérendissime Abbé de Tongerlo? S'il était à Rome, comme on l'a écrit, il n'aurait qu'à faire imposer la fusion purement et simplement, et alors la plupart des difficultés seraient aplanies et Monseigneur l'Archevêque n'aurait plus d'objections à faire. Veuillez me pardonner ces lignes écrites à la hâte, avant le départ de M. Chaix, et croyez-moi toujours votre reconnaissant et respectueux serviteur, fr. Denis⁸⁵.

L'allusion aux réticences de l'archevêque reparait plusieurs fois dans ces années 1893-1895. Elle me paraît étonnante au vu des entretiens qu'il a eus à Rome à la fin 1893. Que faut-il en penser? Elle s'explique, nous dit le P. Denis, parce que l'archevêque d'Aix est soucieux de ne faire entrer dans l'Ordre qu'une communauté bien rétablie, en bonne santé, où tous les traumatismes (notamment l'affaire Paulin, qui a duré jusqu'en 1894) seront guéris. Sur le plan du personnel, il est certain que la communauté recrute des forces neuves. Ce même printemps 1895, l'archevêque vient donner la tonsure à huit juvénistes, signe d'espérances à venir... Mère Marie de la Croix répond d'ailleurs à ce sujet au P. Denis: *Mgr d'Aix a des raisons pour temporiser comme il le fait, mais on ne peut s'empêcher de penser que la raison que Sa Grandeur met en avant pour attendre ainsi: tout mettre au net (ou tout nettoyer) se ferait comme de soi par la fusion elle-même*⁸⁶.

Cependant, en 1896, le Chapitre général se fait imminent, et il est temps de passer aux actes. A dire vrai, on ne voit plus très bien ce qui empêcherait l'archevêque d'Aix de pousser à cette fusion désirée et par l'Ordre et par Rome. Je me demande si les motivations de l'archevêque sont si «pures». Il se pourrait qu'il ait vu dans la «fusion» la remise en cause immédiate de son mandat de supérieur général et l'obligation pour lui de rendre à l'Ordre une maison qu'il tenait en main. Cette supposition serait d'ailleurs à rapprocher des allusions répétées du P. Paulin aux tentatives épiscopales de s'ingérer dans les affaires de son abbatiat. En tous cas, Mère Marie de la Croix, que ces lenteurs agacent, et qui a

⁸⁵ L Den 2, 14 avril 1895.

⁸⁶ L Den 2, 27 avril 1895.

probablement senti, intuitivement, où se cachait le problème réel, écrit au P. Denis:

Vous savez aujourd'hui les véritables impressions de Mgr d'Aix sur la fusion, vous devriez user de votre droit d'en conférer avec le Cardinal protecteur⁸⁷; car d'un côté le Saint-Siège désire cette fusion, l'Ordre y prête les mains et tout le cœur, tandis que votre vénéré Archevêque vous tient réellement en une tutelle impossible! Que vous en profitiez parce que cela vous est plus commode, c'est possible, mais cela ne vous met pas absolument à l'abri de la grande responsabilité d'esquiver le fond de la question et de vous dérober aux conséquences si graves qui peuvent être la suite de votre négligence d'un mandat si providentiellement confié à vos soins. «Pour ma part, me dites-vous, je fais les vœux les plus ardents, pour la fusion». Il s'agit bien de vœux de votre part, mon bon Père, ce sont des actes que l'on attend de vous!⁸⁸

Ces lignes assez dures ne manquent pas de psychologie: la prieure de Bonlieu ose (enfin?) dire au P. Denis qu'il s'accommode de la tutelle de l'archevêque d'Aix parce que son doux tempérament répugne à l'autorité de première ligne. Est-ce à dire qu'il est prêt à sacrifier, pour ne pas contrarier l'archevêque, la «fusion» qu'il désire lui-même? Le P. Denis, à réception de la lettre, réagit vivement. Et la Mère s'excuse, tout en enfonçant le clou de ses opinions:

Je ne crois pas que votre bon Archevêque ait songé une seule fois au bien général de l'Ordre, qu'il ne connaît guère, d'ailleurs. Au fond, il désire vous garder sous sa houlette, et il paraît plus préoccupé de trouver des obstacles ou des inconvénients que des avantages à la fusion⁸⁹.

En réalité, dans ces dernières semaines qui précèdent le Chapitre général de l'été 1896, le P. Denis paraît un peu découragé, notamment parce qu'il reçoit des lettres du P. Alphonse Pugnière, son procureur à Rome, qui lui expose de nouvelles objections⁹⁰. On voit alors, dans les lettres

⁸⁷ Elle conseille tout simplement au P. Denis de passer par dessus la tête de l'archevêque pour traiter avec le Cardinal Oreglia.

⁸⁸ Lettre au P. Denis, L Den 1, 21 juin 1896.

⁸⁹ Lettre au P. Denis, L Den 1, 26 juin 1896.

⁹⁰ Ces lettres ne sont pas dans les archives de Bonlieu, mais la correspondance entre le P. Denis et la prieure de Bonlieu en laisse voir la teneur. Du reste, nous connaissons la position du P. Alphonse, puisque nous avons sa consultation de 1896 adressée à l'Archevêque. (Elle a été publiée en partie par B. ARDURA dans *Création et tradition à Saint-Michel de Frigolet*, op. cit. p. 90 et B. ARDURA, *L'Union de la Congrégation des Prémontrés de France à l'Ordre de Prémontré en 1898*, dans: *Anal. Praem.* 75, 1999, p. 115-116). Le P. Alphonse pensait que cette idée de « fusion » était une manoeuvre des Belges. Il affirmait que le Saint-Père n'avait jamais exprimé le désir de cette fusion.

de juillet, la Mère Marie de la Croix déployer des prodiges de persuasion, alternant raisonnements et exhortations, faisant appel au jugement et au sentiment, au sens de l'honneur et au sens du devoir. La plume à la main, la prieure semble vouloir communiquer au jeune supérieur tout ce qui lui manque de virilité dans l'action. Son argument le plus convainquant est qu'il faut cesser de tout faire dépendre d'un homme et de son projet: rentrer dans un Ordre, c'est assurer à une maison la durée et la stabilité.

Je suis plus convaincue que personne que sous la houlette du T. R. P. Denys, la maison de Saint-Michel se relève et prospérera, mais, mon Dieu, faut-il donc toujours que la maison soit subordonnée aux vertus ou aux défauts de son chef? Ce sont là des questions de personne, et pour l'avenir, pour la stabilité d'une observance, c'est autre chose qu'il faut. Après le P. Denis (ad multos annos... mais enfin, il n'est pas immortel!) ce sera qui?... Un Père Edmond ou un Père Paulin? Et notre pauvre Frigolet passera ainsi par des hauts et des bas qui ruinent tout! (...) Avec la juridiction d'un Ordre, il n'en est pas ainsi, parce que l'Ordre ne disparaît pas, parce que les Chapitres généraux substituent les questions de bien général aux questions d'utilité privée et de personnalité (...). Prenez votre résolution devant Dieu, puis avec douceur, avec respect, mais avec une fermeté que rien n'arrête, allez au but, allez droit, ne vous laissez détourner par *rien*, par *personne*, jusqu'à ce que vous ayez atteint ce but⁹¹.

Peut-être la prieure de Bonlieu se fait-elle quelque peu d'illusions sur les vertus des chapitres généraux, mais l'argument porte, en faisant devoir au P. Denis d'effacer ses propres sentiments pour faire place à ceux d'un intérêt plus grand. Huit jours plus tard, elle récidive, et attaque:

Il me semble que vous attendez un peu platoniquement la réponse de Mgr d'Aix. Pourquoi ne portez-vous pas à Sa Grandeur vos instances et vos vues? Je n'ose pas dire: les arguments que contenaient mes deux dernières lettres, ce serait un peu trop de prétention de ma part (...).

La Mère n'ose pas dire, mais elle le dit tout de même, et elle est si convaincue de la force de ses arguments, qu'elle propose au P. Denis de se rendre elle-même chez l'archevêque, par lettre interposée:

Si vous ne voulez pas faire vôtre ce que j'ai cru devoir vous communiquer, résumez-le ou communiquez le in extenso si vous le préférez, afin que Sa Grandeur puisse entendre l'humble son de notre clochette, à côté des gros bourdons d'ailleurs...⁹².

⁹¹ L Den 1, lettre de Mère Marie de la Croix au P. Denis, le 26 juin 1896.

⁹² L Den 1, idem, 4 juillet 1896.

Dans cette même lettre du 4 juillet, sentant que la partie n'est pas tout à fait gagnée, elle enjoint au P. Denis («vous ne pourrez convenablement vous dispenser...») d'aller en Autriche au chapitre général, qu'il accepte ou non de demander la fusion de Frigolet au reste de l'Ordre. Elle voit probablement l'avantage qu'il en retirerait immédiatement, en constatant combien on est désireux de l'accueillir dans l'Ordre. Le 25 juillet, elle s'inquiète de ce que le P. Denis n'a toujours pas vu l'Archevêque:

Ne feriez-vous pas bien de représenter respectueusement à Sa Grandeur que le temps s'écoule et que vous ne pouvez prolonger indéfiniment l'examen de la question qu'Elle désire étudier avec vous, la réponse à faire, les préparatifs de votre voyage...

Elle veut obliger le P. Denis à prendre sur lui et à se rendre chez l'Archevêque pour obtenir un ordre de mission pour le chapitre général et la permission de traiter de la «fusion» avec les capitulants. Elle arrange un rendez-vous de voyage au départ de Bonlieu avec le P. Abbé Heylen — nouveau rendez-vous symbolique: dans l'idée de Mère Marie de la Croix, c'est forcément de Bonlieu que le supérieur du Brabant et le supérieur de Frigolet doivent partir pour l'Autriche:

Jugez-donc, mon Père vénéré, que nous voici au 26 juillet, et que le R. P. Abbé de Tongerlo vous attendra ici le 18 août pour partir au chapitre général qui se tient juste dans un mois: le 25 août⁹³. Ce n'est plus le temps des attermoissements, c'est l'heure de l'action. Vous avez souffert du silence de nos Pères⁹⁴, et maintenant qu'ils parlent et qu'ils agissent, vous vous arrêtez — mais, mon bon Père, comment expliquer cela?⁹⁵

Le P. Denis a reçu une convocation, fort aimable, de l'abbé général Sigismond Stary⁹⁶, qu'il a envoyée immédiatement à Mère Marie de la Croix pour commentaires! Puis il voit enfin son archevêque début août. Sur le conseil de Mère Marie de la Croix, il lui montre la lettre qu'il vient de recevoir du P. Godefroid Madelaine, prieur de Mondaye, qui se

⁹³ En réalité, ce départ «symbolique» ne s'arrangera pas, car le P. abbé de Tongerlo doit accepter de partir de concert avec tous les prélats de sa circarie. Il annule donc son passage par Bonlieu, où il ne viendra que le 6 octobre.

⁹⁴ Mère Marie de la Croix rappelle ici au P. Denis que dans les années 94-95 qui viennent de s'écouler, le p. Abbé de Tongerlo mettait bien du temps à répondre aux lettres — par surcroît d'occupation, d'ailleurs — et que le P. Denis s'en plaignait, comme d'une méfiance de la part de l'Ordre.

⁹⁵ L. Den 1, 26 juillet 1896.

⁹⁶ Cette lettre a été publiée par B. ARDURA, *Au centre de la fusion entre la Congrégation de France et l'Ordre de Prémontré, le chapitre d'Union de 1896*, dans *Anal. Praem.* 60, 1984, p. 92.

félicite de la perspective de le voir à Schlägl et de voir traiter de la «fusion». Probablement cette lettre emporte-t-elle l'agrément de Mgr Gouthé-Soulard, qui n'ose pas refuser le voyage au P. Denis. Celui-ci rend compte à la Mère, qui exulte, dans sa lettre du 5 août: *Dieu soit béni pour ce premier pas fait! Vous irez en Autriche...* Reste la question du socius qu'il emmènera au Chapitre Général. La prieure donne, sur la demande du P. Denis, de nouveaux conseils et s'insurge: *Comment pouvez-vous songer au P. Alphonse, qui s'est déclaré contre la fusion?*⁹⁷ On voit par là que le P. Denis n'a pas intérêt à persévérer dans ce projet de compagnon de voyage!

Il faut arrêter ici le récit, parce que la suite ne concerne plus le rôle précis de Mère Marie de la Croix, et qu'elle a été fort bien traitée ailleurs. Le P. Bernard Ardura a publié et commenté le long *Memorandum* adressé par le P. Denis Bonnefoy à l'archevêque d'Aix, à son retour du chapitre général. Il montre l'accueil excellent réservé par les capitulants au P. Denis, et la manière dont la «fusion» de Frigolet dans l'Ordre a été proposée puis réalisée.

Disons seulement que le Chapitre de Schlägl a été manifestement, sur le point de la «fusion», mené par l'abbé Thomas Heylen de Tongerlo. La question se traite dans la bibliothèque de l'abbaye, le 25 août, dès le premier jour du Chapitre. Les quatre «conditions» posées par l'Ordre sont les suivantes: 1 Reconnaître l'autorité du chapitre et de l'abbé général; 2 Introduire la liturgie norbertine, au moins peu à peu; 3 Prendre les Statuts tels qu'ils sont observés dans le Brabant; 4 Faire partie ou bien de la circarie de Brabant déjà existante ou bien d'une circarie de France que l'on formerait.

Aux observations de l'abbé de Jasov, de la Circarie de Hongrie, qui demande si l'union sera possible, vu les conditions du gouvernement civil, et si les prémontrés de France sont bien prémontrés, l'abbé de Tongerlo répond fermement, et le vote des 17 capitulants est unanime pour accepter l'intégration de la congrégation dans l'Ordre⁹⁸. Les trois premières conditions posées par l'Ordre ne posent pas de problème, mais la quatrième, à savoir l'intégration dans la circarie de Brabant est problématique. On voit ici le P. Godefroid Madelaine, prieur de Mondaye, intervenir:

⁹⁷ L Den 1, 5 août 1896.

⁹⁸ D'après le P. Denis (*Memorandum*, ed. B. ARDURA, Anal. Praem. 60, 1984, p. 106), l'abbé de Jasov demande aussi si la «fusion» est vraiment dans les désirs du Souverain Pontife. La personnalité du P. Thomas Heylen, que Léon XIII connaît personnellement et apprécie, joue tout son rôle, il affirme que le Saint Père le lui a dit. Qui contredira?

mieux vaudrait créer une circarie de France, dans laquelle on regrouperait les maisons de Mondaye et celles de Frigolet. L'autorité de Vicaire général de la Circarie serait confiée à l'abbé de Mondaye. Cette proposition reçoit l'approbation explicite du P. Thomas Heylen, et le chapitre l'adopte à l'unanimité⁹⁹.

De retour à Frigolet, le P. Denis livre son compte-rendu positif à l'archevêque d'Aix. Le compte-rendu est assorti de réflexions personnelles du P. Denis, sur la fusion¹⁰⁰. Il s'agit d'une note montrant comment l'union au grand Ordre est 1) possible, 2) désirable, 3) avantageuse. Enfin, quel est l'état actuel de l'Ordre (la description est toute positive). Cette note intelligente et convaincante est en fait, comme je l'ai découvert dans les Archives de Bonlieu, entièrement de la main de Mère Marie de la Croix, et le P. Denis, docilement, l'a recopiée *in fine* de son mémorandum, comme la meilleure chose qu'il pût dire à son archevêque sur la question¹⁰¹. On verra là une dernière preuve de l'influence quasi absolue de Mère Marie de la Croix sur le jeune supérieur, et partant, du rôle qu'elle a joué dans toute l'affaire.

Finalement ébranlé par le rapport, Mgr Gouthé-Soulard désire consulter alors tous les religieux de la Congrégation, avant de prendre la décision finale d'accepter la fusion aux conditions proposées par le chapitre. Il fait rédiger une circulaire, envoyée à tous, qui recueille l'assentiment de la majorité des frères : sur les 49 votants, 25 donnent leur adhésion sans condition, 20 donnent l'adhésion en ajoutant des restrictions sur la manière dont on observe les Statuts de 1630 en Belgique, 3 sont neutres, 1 refuse¹⁰².

⁹⁹ Je suppose que le P. Thomas et le P. Godefroid se sont largement entendus auparavant, dans ce plan concerté, il est certain que la proposition de confier la circarie à l'abbé de Mondaye est tout à fait spécieuse : le dit abbé est un vieillard octogénaire infirme retiré à l'abbaye de Grimbergen depuis quinze ans. C'est évidemment le P. Godefroid qui se propose lui-même comme Vicaire général de la circarie. En réalité, la «Circarie de France» ne sera pas créée selon ce plan. Le décret de Rome, en 1898, formera une circarie de Provence pour Frigolet et ses dépendances.

¹⁰⁰ *Memorandum*, édition citée, p. 112-114.

¹⁰¹ Cette note non datée, dont le manuscrit se trouve dans les Archives de Bonlieu (L Den 1) a dû être remise en main propre au P. Denis, lors de son dernier passage avant le chapitre général. Elle porte la mention suivante, en page de garde : *Le R. P. Denys voudrait-il bien jeter un coup d'œil sur ces quelques réflexions (en brouillon) et me dire s'il pense qu'elles pourraient lui être de quelque utilité? Si oui, nous aurions le temps de les mettre au propre d'ici au départ*. Non seulement le P. Denis jette «un coup d'œil», mais il s'approprie immédiatement le texte, comme une aubaine.

¹⁰² Les Archives de Frigolet conservent 42 des lettres envoyées à Mgr Gouthé-Soulard en réponse à sa consultation (Carton «Union au grand Ordre»). La réponse du P. Adrien Borelly — futur abbé de Frigolet — est représentative du jugement des frères un

Devant ce succès, il n'y a plus d'hésitations possibles. Les lenteurs romaines et le peu d'empressement de l'archevêque d'Aix conduisent tout de même au décret romain, signé par Léon XIII le 17 septembre 1898. La fusion est décrétée, et le P. Thomas Heylen nommé pour exécuter ce décret le plus rapidement possible. L'abbé de Tongerlo reçoit le pouvoir d'ériger Frigolet en circarie spéciale et d'y constituer un noviciat. Une nouvelle époque commence pour Frigolet. Un abbé est élu le 29 octobre de cette année-là, le P. Alphonse Pugnère. Celui-ci ayant refusé l'élection, l'abbé général se penche sur cette nouvelle circarie confiée à son autorité, et lui fait nommer par Rome, le 21 mars 1899, un abbé: le P. Denis Bonnefoy.

Au terme de l'étude de ces quelques années de débat qui ont conduit la situation prémontrée française à se remodeler, on peut donc conclure, sans forcer le trait, à la présence agissante de Mère Marie de la Croix, par le canal de ses relations, par le moyen de sa correspondance acharnée, tenace. Ce qui frappe, en tout cela, c'est que son point de vue constitue une ligne de force, au milieu d'opinions singulièrement changeantes et conduites par des intérêts particuliers.

La ligne de Mère Marie de la Croix apparaît forte parce qu'elle est issue d'une triple fidélité: fidélité à ses observances du départ, fidélité à l'idée d'union (elle y pense et en parle depuis 1873), fidélité aussi à ses amis. Double fidélité que celle-là: son cœur est resté attaché à Frigolet, dont elle se soucie de manière très profonde, dans ces années 1890, et d'autre part, son appartenance à l'Ordre depuis quinze ans lui crée comme une dette de reconnaissance; elle sait que dans la palette prémontrée, la couleur de Frigolet mérite de figurer, pour le bien de tous. Peut-être même pense-t-elle davantage encore, car elle murmure le 4 juillet 1896 aux oreilles du P. Denis: *Si vous êtes prémontrés pourquoi n'êtes-vous pas avec les prémontrés belges, hollandais, autrichiens, hongrois, anglais et français, qui sont réunis et forment, par leur nombre, le corps de l'Ordre. Je crois comprendre que vous en seriez l'âme... Mais il faut la réunion*¹⁰³.

Sa force lui vient enfin de sa manière de penser, d'une logique cartésienne imparable. Est-ce parce qu'elle a été élevée dans la spiritualité du tiers-ordre dominicain (*Veritas!*), est-ce par sentiment naturel, elle va,

peu éclairés: *Je me rallie purement et simplement à l'idée d'union, et j'accepte sans restrictions, les conditions exposées dans le protocole du chapitre général. L'union relèvera notre situation actuelle. Elle assurera notre avenir par la fixité des constitutions (...).*Cf. B. ARDURA, *L'Union de la Congrégation des Prémontrés de France à l'Ordre de Prémontré en 1898*, dans: An.. Praem. 75, 1999, p. 100-127.

¹⁰³ L Den 1, 4 juillet 1896.

toujours dans l'ordre, du plus important au moins important. Sa correspondance, dans cette affaire de la «fusion», abonde de poncifs admirables : l'union est plus souhaitable que la division, l'un meilleur que le multiple, le bien général est préférable au bien particulier. On pourrait en relever cent de cette sorte. Avec ces vérités premières, assénées sans ménagement, elle emporte l'adhésion finale. Tandis que ceux qui l'entourent se noient dans des problèmes, elle paraît du côté des solutions.

Son jugement sur les contemporains — et dans cette affaire, sur le P. Denis, sur l'archevêque, sur les opposants à la fusion — s'en ressent, car elle supporte mal les lenteurs, les attermoissements, les compromis, la faiblesse d'âme, surtout chez les supérieurs. Le P. Denis s'entend dire : *Les supérieurs doivent éclairer leurs religieux non pas tant sur leurs prétendus droits que sur leurs devoirs* (autre poncif, chez elle, mais fort opératoire) *et leur rappeler souvent, à notre époque surtout, le point de la Règle qui veut que le bien général partout l'emporte sur le bien particulier, le bien de la maison sur le bien des individus, le bien de l'Ordre sur le bien du monastère. Mais en notre siècle, on fait litière de ces grands principes, et l'on s'en va à la débandade...*¹⁰⁴.

Au fond, voilà peut-être le grand coupable : «notre siècle». Marie de la Croix y voit un ami des divisions et des particularismes. Elle relève habilement le paradoxe d'une époque dévouée à la communication (Adler invente le téléphone en 1880, partout on construit des «lignes», télégraphiques, ferroviaires) qui ne sait pas faire l'union, la ré-union. *Laudatrix temporis acti*, elle soupire après une époque unitaire révolue (qui n'a d'ailleurs jamais existé, dans l'histoire sécessionniste de l'ordre de Prémontré) : *Il me semble qu'avec nos moyens de communication actuels, vapeur, électricité, on n'arrive pas comme autrefois à s'entendre, à s'unir, à se voir comme au temps où nos Pères chevauchaient des huitaines et des dizaines de jours pour se rendre au chapitre général et y traiter des affaires de l'Ordre. Alors on se fatiguait et on peinait assez pour mûrir les questions en chemin, aujourd'hui on s'énerve au point de n'avoir quasi plus la notion du bien à faire. Nous vivons dans un singulier temps, dans un temps peu favorable, quoiqu'on en dise, aux grandes choses faites grandement*¹⁰⁵.

L'argument est ici fondé sur un mythe, mais c'est elle qui paraît avoir raison. En somme, Mère Marie de la Croix traite de l'affaire de la fusion

¹⁰⁴ L Den 1, 19 juin 1896.

¹⁰⁵ L Den 1, 26 juin 1896.

à sa manière propre, si caractéristique. Toute intéressée qu'elle est par l'idée que Frigolet pourrait revenir à la primitive Observance, tout en rejoignant un Grand Ordre qu'elle a elle-même rejoint, elle se donne le luxe de paraître traiter l'affaire avec la gratuité la mieux désintéressée.

Peut-être, enfin, ses allures de lionne dans l'affaire de la fusion lui viennent-elles en partie des allures d'agneau égaré dans la tourmente que revêt le P. Denis Bonnefoy. Par contraste, et dans les circonstances dramatiques de 1893, cette femme étonnante apparaît l'homme du moment.

Summary

Using sources combined from the archives of the abbeys of Frigolet and Bonlieu, this article first retraces the evolution of mentalities at Frigolet in the 1880's regarding "Primitive Observance": the expulsions of 1880 and the new abbacy of Father Paulin Boniface led to a rupture with the initial ideas surrounding the restoration of Frigolet. The article then addresses an ideological debate that took place in 1889 in which Mother Marie de la Croix Odiot supports the fusion of the Order's Common Observance with the congregation of France. Following the crisis of governance at Frigolet in 1893, the superiorate of the young Father Denis Bonnefoy would finally make this fusion possible. The Bonlieu archives reveal the degree to which Mother Marie de la Croix, who had known Father Denis as chaplain at Bonlieu in 1892, influenced the new abbot.

Abbaye de Mondaye
F-14250 Juaye-Mondaye

Dominique-Marie DAUZET O.Praem.